



RESEAU INTERNATIONAL  
DES ORGANISMES DE BASSIN

INTERNATIONAL NETWORK  
OF BASIN ORGANIZATIONS

RED INTERNACIONAL  
DE ORGANISMOS DE CUENCA

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1998 N<sup>o</sup> 7

# La lettre du réseau

## AQUADOC-INTER

*Vers un système mondial d'échange de documentation*

**AQUADOC-INTER** sera un réseau international de sources d'informations triées, indexées, validées et diffusées suivant des méthodes harmonisées, disposant d'un accès multilingue.

Le projet "AQUADOC-INTER" vise à permettre l'échange par Internet de la documentation institutionnelle et économique disponible entre les organismes de bassin et les administrations centrales membres du RIOB.

Le système s'appuiera, à terme dans chacun des 45 Pays intéressés, participant au RIOB, sur un Centre Documentaire Relais National (CDRN) qui l'alimentera d'informations certifiées et standardisées mises à la disposition des utilisateurs du monde entier sur un serveur télématique commun.

Le comité directeur d'AQUADOC-INTER rassemble les Centres Documentaires Relais Nationaux (CDRN) désignés par les organismes de bassin participants au RIOB.

Après la réunion constitutive de Limoges (France) les 11 et 12 décembre 1997, le Comité Directeur - 1998 s'est tenu à Salvador de Bahia (Brésil) le 1er décembre.

### TEST DE LA MAQUETTE

L'Office International de l'Eau, intervenant comme Secrétariat Technique Permanent du RIOB et CDRN français, a élaboré la maquette du système.

Cette maquette montre comment ordonner les informations et les documents de façon rigoureuse, elle est dotée d'outils de recherche d'information bilingue anglais-français.

C'est un système dynamique qui autorise des échanges, des débats en direct, la diffusion de nouvelles brèves, etc.

Elle permet de suivre les informations nouvelles chargées sur le système, grâce au dispositif «VIGIE».

### Un accès multilingue

Deux moteurs de recherche bilingue (anglais-français) de renommée européenne ont été testés.

Une question posée en une langue est interprétée par le système pour aller chercher les informations adéquates dans les deux langues. L'extension à l'espagnol est prévue en début 1999.

Au prix d'un renforcement des dictionnaires spécifiques à l'eau dont ils seront enrichis, leur efficacité dans la recherche d'informations va croître rapidement.

### Des informations structurées

Dans un premier temps, les informations rassemblées sont brutes et traitées par les moteurs au format texte, html, RTF si des images sont intégrées (reconnaissance optique de caractères -OCR- ou documents électroniques en format traitement de texte).

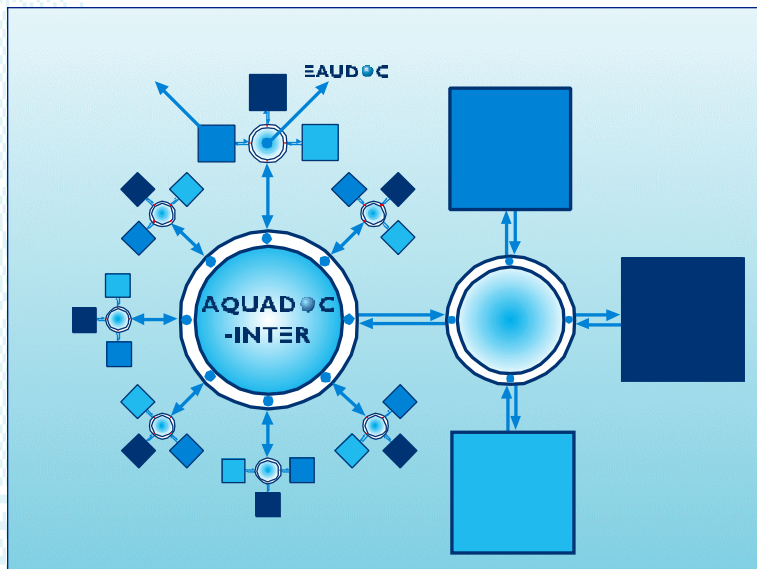
La présentation des documents s'effectue avec le titre, le degré de pertinence par rapport à la question, le pays «fournisseur», sa date et le poids de l'information en Ko.

L'adoption d'une «Norme standardisée d'échange d'information documentaire» facilite l'alimentation du système en tout point de la planète à partir des CDRN.

[www.oieau.fr/riob/](http://www.oieau.fr/riob/)  
Désormais, toutes les informations sur le RIOB sont disponibles

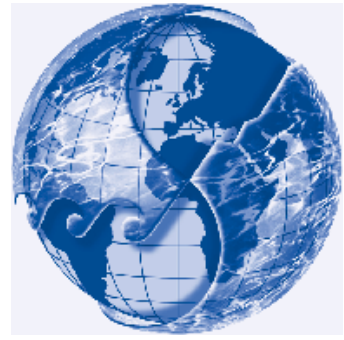


sur le WEB  
[www.oieau.fr/riob/](http://www.oieau.fr/riob/)



# CIEDD

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE "EAU ET DÉVELOPPEMENT DURABLE" PARIS - 19-20-21 MARS 1998



### 1200 DÉLÉGUÉS DE 85 PAYS ADOPTENT LA DÉCLARATION DE PARIS



Intervention de M. Jacques CHIRAC, Président de la République Française, lors de la conférence

Faisant suite à l'initiative du Président de la République française, M. Jacques CHIRAC, lors de l'Assemblée Extraordinaire des Nations Unies en juin 1997 à New York, le Gouvernement français a invité les représentants de 85 Pays, notamment les membres de la Commission du Développement Durable, des Organisations de Coopération Internationale et de la Société Civile, à participer à la Conférence Internationale sur l'Eau et le Développement Durable qui s'est tenue les 19, 20 et 21 mars derniers à Paris.

Les Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Environnement, en liaison avec les Ministères de l'Agriculture, de la Coopération, de l'Équipement, de la Recherche et de la Santé et les Agences de l'Eau, ont mandaté l'Office International de l'Eau pour être l'opérateur d'ensemble, tant au niveau de l'expertise que de l'organisation matérielle, de cette Conférence.

Plus de 1200 délégués ont participé aux travaux qui se sont tenus au Palais de l'UNESCO, ce qui montre bien la prise de

conscience à travers le monde de l'importance, pour l'avenir de l'humanité, d'une meilleure gestion des ressources en eau douce.

Les délégués ont adopté à l'unanimité «la Déclaration de Paris» dans laquelle ils s'inquiètent du risque que l'accès limité à l'eau, en quantité et en qualité, ne devienne l'un des principaux facteurs freinant le développement durable.

La «Déclaration de Paris» appelle la Communauté Internationale, les Pouvoirs Publics et la Société Civile à faire de l'accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement une priorité et à se mobiliser pour :

- promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau,
- mobiliser les ressources financières adéquates tant publiques que privées,
- améliorer la connaissance, la formation et l'information.

Les délégués ont souligné l'importance du suivi des orientations contenues dans le «Programme d'Actions Prioritaires» élaboré par les trois Ateliers d'Ex-

perts au sein desquels plus de 270 communications ont été présentées pendant la Conférence de Paris.

Ce «Programme d'Actions Prioritaires» s'articule autour de trois axes majeurs :

### I - AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES RESSOURCES EN EAU ET DES USAGES

Il est recommandé :

- d'établir et d'améliorer les systèmes d'observation intégrés (collecte, analyse, gestion et diffusion des données sur la quantité et la qualité de l'eau, sur sa disponibilité, ses usages et les écosystèmes liés). De tels systèmes devront être développés à toutes les différentes échelles pertinentes et être structurés sous forme d'observatoires à long terme au niveau des grands bassins versants.

Une priorité devra être donnée aux travaux d'harmonisation et de standardisation permettant l'échange de données.

- de renforcer les programmes nationaux, régionaux et internationaux d'acquisition des connaissances fondamentales, notamment sur les grandes évolutions planétaires et leurs impacts.
- de promouvoir la mise en réseau de systèmes répartis et partagés d'échange de documentation sur l'eau.

### II - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

Il s'agit, en particulier :

- de soutenir les réformes indispensables qui passent par la mise en place :
  - de législations et réglementations adéquates,
  - d'organismes gestionnaires performants,

- d'instances et de procédures permettant la participation aux décisions des collectivités territoriales et des représentants des utilisateurs et de la société civile,
- de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux sur le long terme, notamment à l'échelle des grands bassins versants ou des aquifères majeurs,

- de programmes pluriannuels d'investissements prioritaires, tenant compte des systèmes « utilisateurs-payeurs » et du principe « pollueur-payeur » dans des limites socialement acceptables.

Il est souhaitable notamment de favoriser la décentralisation optimale des responsabilités aux autorités locales.

Une part significative doit être réservée pour de telles actions sur les financements de l'Aide Publique au Développement.

#### • d'organiser la gestion des eaux transfrontalières

A cette fin, il serait notamment souhaitable de :

- favoriser l'échange d'informations fiables et comparables entre pays riverains,

- développer la concertation à tous les niveaux, notamment au sein d'institutions et de dispositifs internationaux pertinents,

- définir des programmes pluriannuels d'actions prioritaires d'intérêt commun à mettre en œuvre pour améliorer la gestion des eaux et lutter contre la pollution.

L'intervention des institutions financières bi- et multilatérales devra être renforcée et facilitée dans le domaine de la gestion des 215 fleuves transfrontaliers concernés dans le Monde.

- **de mobiliser l'information économique** pour mieux connaître les coûts de l'eau pour les différents usages, suivre l'évolution des performances.

- **de développer la formation et l'information des professionnels et des usagers, dans le secteur de l'eau**

La création ou le développement de points d'appui régionalisés devra faire l'objet d'un soutien prioritaire de l'Aide Publique, en renforçant au préalable les capacités pédagogiques des organismes existants.

Il est souhaitable d'organiser la mise en réseau des organismes compétents pour favoriser la formation des formateurs et la production des matériels pédagogiques nécessaires.

Les efforts devront porter prioritairement sur les personnels les moins qualifiés, qui représentent l'essentiel des effectifs du secteur, notamment par des formations appropriées en situations de travail.

Des actions spécifiques devront être renforcées pour permettre la participation des femmes pour la définition des projets et leur gestion.

### III - DÉFINIR LES STRATÉGIES ET IDENTIFIER LES MOYENS DE FINANCEMENT APPROPRIÉS

Il convient d'organiser la planification et la gestion du secteur de l'eau dans un contexte de développement socio-économique, tout en reconnaissant le rôle vital

de l'eau pour la satisfaction des besoins humains, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le fonctionnement des écosystèmes.

La recherche du financement de l'ensemble des différentes fonctions qui concourent à une gestion durable de l'eau passe par :

- **la mobilisation de crédits publics ou privés,**

- **l'accès au crédit pour les structures de gestion décentralisées,**

- **la garantie des risques** pour permettre le financement privé des investissements,

- **l'instauration de systèmes tarifaires « utilisateurs-payeurs »** équilibrant les coûts directs ou indirects des services par les prix facturés aux utilisateurs solvables,

- **la transition vers le recouvrement total des coûts** d'exploitation, de maintenance, de renouvellement et de gestion,

- **des mesures de péréquation,** pour éviter une gestion des services conduisant à une limitation de l'accès à l'eau des usagers à bas revenus,

- **la mise en œuvre efficace du principe « pollueur-payeur »,**

- **la prise en compte des coûts liés** à la connaissance, à la protection et à la mise en valeur des ressources de surface et souterraines, ainsi qu'à la préservation et à la gestion des écosystèmes, des bassins versants et des aquifères, au maintien des zones humides et du régime hydrique des cours d'eau.

Il convient d'insister sur la concertation et les cofinancements

entre bailleurs de fonds bi- et multilatéraux afin que les pays bénéficiaires puissent obtenir le maximum d'efficacité des financements extérieurs, notamment pour des projets régionaux intégrés.

En outre, des financements concessionnels devront être centrés sur les actions les plus structurantes.

Parmi celles-ci, **neuf priorités ont été retenues :**

- 1 **la satisfaction des besoins essentiels des populations démunies,**
- 2 **l'organisation de systèmes intégrés de mesures et de bases de données,**
- 3 **la conduite de réformes institutionnelles, administratives et économiques,**
- 4 **la formation professionnelle initiale et continue,**
- 5 **la promotion de partenariats entre secteurs privé et public,**
- 6 **la gestion durable des écosystèmes liés à l'eau**
- 7 **la recherche et l'enseignement supérieur,**
- 8 **la prévention des risques naturels (inondations et sécheresses),**
- 9 **l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation.**

*Tous les actes et toutes les communications de la Conférence Internationale sur l'Eau et le Développement Durable sont disponibles sur Internet :*

<http://www.oieau.fr/ciedd>

## RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LES STRATÉGIES DE L'EAU HARARE (ZIMBABWE), 27-30 JANVIER 1998

La réunion d'un Groupe d'Experts sur les Stratégies de Gestion de l'Eau, s'est tenue à Harare (Zimbabwe) du 27 au 30 janvier 1998 pour préparer la sixième session de la Commission du Développement Durable aux Nations Unies à New York, 20 avril - 1er mai 1998.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a été invité à participer à la réunion de Harare. J'ai participé à cette réunion en tant que Président du RIOB et Représentant de l'Espagne.

Cette réunion se situait dans le contexte de l'application de l'article 18 de l'Agenda 21.

Des progrès ont été réalisés depuis 1992 en ce qui concerne la qualité des eaux de certains fleuves, par la diminution des rejets toxiques, par l'application de nouvelles technologies afin de réduire la consommation agricole et indus-

trielle, par l'amélioration des installations d'assainissement, par une meilleure utilisation et conservation des sols, par la création d'institutions pour la gestion intégrée des ressources en eau, par des politiques de l'eau, par des systèmes d'information et des programmes d'intervention pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Des initiatives ont vu le jour concernant la gestion intégrée par bassin hydrographique, y compris les fleuves internationaux, et des réseaux internationaux d'information ont été créés pour l'amélioration de la gestion intégrée.

Cependant, restons humbles et reconnaissons que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment généralisés et restent insuffisants pour réduire la tendance générale d'une diminution de la quantité d'eau et surtout de sa qualité, et la pression croissante sur les écosystèmes aquatiques.

Il est indispensable d'intégrer la gestion des ressources en eau dans les politiques économiques nationales comme étant un élément clé du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

De même, elle est fondamentale pour la protection des écosystèmes aquatiques, de la qualité de l'eau et de la santé humaine.

Par ailleurs, le succès de cette gestion intégrée requiert :

- une durabilité financière du secteur de l'eau,

- une amélioration des capacités des institutions, des groupes et des ressources humaines,

- des formes de participation des populations.

De nouveaux défis et problèmes surgiront dans le futur en ce qui concerne le développement durable des ressources en eau.

Cependant l'opinion des experts est que malgré les problèmes graves de pénurie et de pollution des ressources en eau présents dans de nombreuses régions du monde, les Pouvoirs Publics ne peuvent pas laisser l'eau devenir un facteur limitant le développement durable et le bien-être des populations.

Si des actions, visant à une gestion intégrée des ressources en eau, sont adoptées dès à présent, une série de crises ayant des implications régionales, voire internationales, peut être évitée.

**Juan M. Aragonés Beltrán**  
Président de la Confédération Hydrographique du Júcar et Président du RIOB  
Fax : +34 6 393 88 01



## ATELIER "GESTION DE BASSIN"

CONFÉRENCE DE PARIS - 20 MARS 1998

### "LA PARTICIPATION DES USAGERS À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DES ORGANISMES DE BASSIN"

A l'invitation du Gouvernement français, le RIOB a organisé, avec l'appui financier des six Agences françaises de l'Eau, le 20 mars 1998 au siège de l'UNESCO à Paris, durant la Conférence Internationale sur l'Eau et le Développement Durable, un atelier international dont les recommandations ont été présentées par Juan Manuel ARAGONÉS BELTRAN, Président du RIOB, lors de la session ministérielle de la Conférence.

Cet atelier qui a réuni plus de 280 participants a recommandé qu'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau et des écosystèmes qui leur sont liés, soit organisée :

- ① à l'échelle pertinente des grands bassins versants et aquifères ;
- ② avec une participation à la prise de décisions des autorités territoriales, des différentes catégories d'usagers et des associations, à côté des administrations gouvernementales;

- ③ sur la base de schémas directeurs fixant les objectifs à atteindre à long terme ;
- ④ dans le cadre de programmes d'investissements prioritaires pluriannuels résultant de ces schémas directeurs ;
- ⑤ en mobilisant des financements appropriés, sur la base de l'application du principe "pollueur-payeur" et de systèmes "utilisateur-payeurs".

Le RIOB recommande particulièrement :

- la mise en place de **cadres juridiques** visant ces cinq objectifs,
- l'organisation de la participation des usagers au sein de **comités de bassin**,
- l'instauration de **redevances spécifiques de bassin**,
- la signature de **conventions internationales** pour la gestion des fleuves transfrontaliers,
- la **mobilisation des moyens de l'Aide Publique au Développement** pour la mise en place d'organisations de bassin appropriées notamment pour les **fleuves internationaux**.

## RENCONTRE DES ORGANISMES DE BASSIN D'AMÉRIQUE CENTRALE ET DES CARAÏBES

A l'initiative du Guatemala, cent dix (110) représentants du Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama, République Dominicaine et Guatemala se sont réunis à Ciudad de Guatemala les 29, 30 et 31 juillet 1998, avec le soutien de la France, du Mexique, du Parlement d'Amérique Centrale et des Agences de Coopération AID, CAPRE, GTZ, afin de poursuivre la gestion des bassins dans ces pays, d'échanger des expériences et connaissances et d'évaluer la situation du bassin du lac d'Amatitlan.

### RÉSOLUTION COMMUNE

Compte tenu de l'expérience de chaque pays dans la gestion des ressources naturelles, en prenant comme unité de planification le bassin hydrographique et de l'ampleur de la problématique régionale de détérioration des ressources.

**Les représentants présents à la II<sup>e</sup> Rencontre des Organismes de Bassin d'Amérique Centrale et des Caraïbes, sont convenus des points suivants :**

- ① La gestion des ressources naturelles dans le contexte de l'Amérique Centrale et des Caraïbes, est commune.
- ② L'absence de réglementations rend nécessaire une intervention concertée des pays concernés pour une gestion durable des bassins transfrontaliers.
- ③ Il s'avère nécessaire d'encourager un projet de coopération à long terme en Amérique Centrale et Caraïbes, permettant une gestion intégrée des bassins et l'amélioration des compétences des organismes concernés, avec le soutien du Réseau Latino-américain des Organismes de Bassin.

**Il est donc nécessaire :**

- d'encourager à court terme la création d'un cadre juridique, technique et institutionnel pour l'Amérique Centrale et les Caraïbes, favorisant la formulation de politiques pour la gestion intégrée des bassins (en termes socio-économiques et environnementaux), en créant les organismes juridictionnels spécialisés au sein de chaque pays et sollicitant le soutien total du Parlement d'Amérique Centrale,
- de garantir la durabilité financière des programmes de gestion intégrée des bassins, en incitant les fonds environnementaux de chaque pays à considérer la gestion des bassins comme une de leurs priorités au niveau régional et local,
- de renforcer l'organe exécutif du Forum d'Amérique Centrale et des Caraïbes gérant les ressources en eau, afin de lui donner les moyens de suivre, évaluer et réaliser les accords signés, en s'engageant à oeuvrer pour leur mise en application,
- de renforcer les réseaux d'échange d'information en se fondant sur une base régionale de données homogènes afin d'obtenir des avantages comparatifs dans le cadre de la gestion des projets et des initiatives visant à une gestion intégrée des bassins.



2<sup>ème</sup> rencontre des Organismes de Bassin d'Amérique Centrale et Caraïbes

Il a également été décidé d'organiser en 1999 la III<sup>e</sup> Rencontre des Organismes de Bassins d'Amérique Centrale et des Caraïbes en République Dominicaine, ou éventuellement au Nicaragua.

## ÉLABORATION D'UN PROGRAMME RÉGIONAL DE COOPÉRATION

La deuxième rencontre des membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) du **COSTA RICA, GUATEMALA, HONDURAS, NICARAGUA, PANAMA et SAN SALVADOR** qui s'est tenue en juillet 1998 au Guatemala, sous la présidence de Mme Evelyn Reyna-Chacon, Directrice de l'Autorité du lac Amatitlan, a été l'occasion du lancement d'un programme pluriannuel de coopération.

Les thèmes prioritaires du programme ont été élaborés en étroite partenariat avec les interlocuteurs régionaux : la commission Centroaméricaine du Développement (CCAD), le Comité Régional des Ressources Hydriques (CRRH) et CAPRE, et nationaux de chacun des pays, ainsi qu'avec l'active collaboration de MM. BERGOEING, Conseiller Régional de la Coopération française Scientifique et Technique pour l'Amérique Centrale, Jean-François DONZIER, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Alain BERNARD, Chef de la Division Bassin Versant, et G. PAGUET, délégué du NANCIE.

- 1 **l'amélioration de la connaissance** des ressources en eau, des différents usages et prélèvements, des rejets et des sources de pollution, de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques associés (Normalisation des données - systèmes d'informations géographiques intégrées, formats d'échanges informatisés - création d'observatoires nationaux et de bassin).
- 2 **l'organisation des cadres institutionnels appropriés** (réformes législatives, organisation des pouvoirs, création d'organismes de bassin, participation des usagers aux Comités de Bassin, formation des cadres de la Fonction Publique et des représentants des usagers et des Pouvoirs Locaux...).
- 3 **la planification et les programmes d'action**, intégrant la notion de gestion participative, de mise en œuvre de plans d'investissements visant au développement durable, et donc intégrant la dimension environnementale, et proposition d'organisation d'instruments de suivi administratif et technique adaptés.
- 4 **l'adaptation des systèmes de financement** (gestion industrielle et commerciale des

services de l'eau potable, de l'assainissement et de l'irrigation collective, application du principe "utilisateur-pollueur-payeur", études de faisabilité et mise en place de systèmes de redevances pour financer les investissements collectifs dans le bassin. Cadastre des assujettis, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Plans Nationaux des ressources hydriques...).

Ces thématiques seront développées dans le cadre d'une recherche d'intégration régionale.

Le programme vise, sur une durée de trois ans, à articuler des actions :

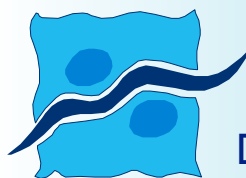
- de formations spécifiques sur les savoir-faire administratifs correspondants aux quatre thèmes prioritaires ;
- d'expertise internationale spécialisée, notamment des experts de l'OIEau, de l'Administration et des six Agences de l'Eau françaises, pour des missions pointues d'appui spécialisé ;
- d'expérimentation de terrain en vraie grandeur sur plusieurs bassins hydrographiques, dont deux voire trois bassins transfrontaliers à définir. Les Fleuves envisagés à ce stade sont le Rio San Juan, le Rio Sixaola, le Rio Lempa.

Ainsi, il serait possible d'aborder cette problématique, très importante dans la région, des fleuves transfrontaliers et donc les questions d'accords internationaux, de Commissions mixtes, d'échanges de données...



LE RIOB SUR LE WEB  
<http://www.oieau.fr/riob>

- Déclaration d'adhésion
- Liste des organismes membres
- Charte d'organisation et de fonctionnement
- Résolutions finales des Assemblées Générales de Morelia 96 (Mexique) et de Valencia 97 (Espagne)
- Comptes rendus et recommandations des journées thématiques et ateliers internationaux :
  - Morelia (systèmes d'information)
  - Constanza (schémas directeurs)
  - Valencia (financement)
  - Paris (participation des usagers)
- Fiches d'information des organismes membres et des experts
- Inscription aux manifestations du RIOB



La première Assemblée Générale du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin «RELOB» a eu lieu à Santafé de Bogota, Colombie, du 3 au 6 août 1998.

Elle a réuni les représentants de l'ensemble des organismes membres du RIOB de ce Continent et a approuvé ses statuts et désigné son bureau présidé par M. Diego BRAVO BORDA, Directeur Général de la Corporation Autonome du CUNDI-NAMARCA (Colombie).

Les autres membres du Bureau sont :

- Vice-président : Monsieur Carlos Abihaggle (Argentine)

- Membres : Mme Maureen Ballesterero (Costa Rica), MM. Pedro Basabe (Equateur), Raymundo Garrido (Brésil), Humberto Peña (Chili), et Lenin Herrera (Venezuela)

- Secrétaire Exécutif : M. Eduardo Mestre (Mexique)

## DÉCLARATION DE BOGOTA

Les délégations du Réseau des Organismes de Bassins Hydrographiques d'Amérique Latine et des Caraïbes (RELOB), réunies pour la 1<sup>ère</sup> Assemblée Ordinaire, à Santafé de Bogota (Colombie), ont décidé de promulguer cette Déclaration fondée sur les principes suivants :

- les bassins hydrographiques doivent être considérés comme les unités principales de gestion rationnelle de l'eau pour assurer la pérennité et la continuité de la vie en Amérique Latine;
- les organismes de gestion de ressources en eau, membres du Réseau, doivent adopter et appliquer, dans leur pays, les lignes directrices et principes d'une politique de gestion par bassin hydrographique;
- la participation inter-institutionnelle et sociale doit générer de nouvelles relations entre les populations et leur environnement et les organismes de gestion.

### Les délégations s'engagent à :

- contribuer à une intégration Latino-Américaine, dans les processus technologiques, éducatifs et culturels;
- promouvoir, entre les membres du Réseau, les directives de travail et les actions définies dans les documents élaborés lors de l'Assemblée de Bogota;
- développer, vers les populations de chaque bassin, des activités visant à établir et promouvoir une culture de l'eau, au niveau des différentes tranches d'âge, en accord avec leurs particuli-

# "RELOB"

## RÉSEAU LATINOAMÉRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN

tés et les conditions socio-économiques, éducatives et culturelles locales;

- favoriser l'adoption par ces populations d'habitudes, d'attitudes et de valeurs favorables à la préservation de l'eau et à sa consommation rationnelle.

### Réaffirmation :

- que le bassin hydrographique est l'unité commune de référence pour une gestion intégrée, rationnelle et durable de l'eau,
- leur volonté d'échange entre organismes de bassin, fondée sur les principes de fraternité, intégration et autonomie, dans le respect des différences naturelles et des particularités des sous-régions et des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

### Définissent les domaines communs du travail en réseau, en termes :

- d'échange sur les expériences acquises par les organismes, les procédures pratiquées avec succès, les modèles et méthodologies et la formulation de cadres de référence, d'informations actualisées et nécessaires;
- de définition d'objectifs techniques pour guider les organismes dans leur travail institutionnel; de directives concernant la création d'une culture de l'eau, dans le respect de la diversité des opinions et des stratégies;
- de création de systèmes de formation et de développement des ressources humaines dans le secteur des ressources en eau.

**Réitérent** leur adhésion aux principes du développement durable, récemment rappelés par l'Organisation des Nations Unies lors de la Conférence sur l'Eau et le Développement Durable, qui s'est déroulée à Paris en mars 1998.

**Remercient** les autorités colombiennes et, en particulier la Corporation Autonome Régionale de Cundinamarca (CAR), organisatrice de l'événement, pour leur hospitalité lors de cette réunion.

La prochaine Assemblée Générale du RELOB se tiendra à Mendoza - Argentine - en 1999.



## CHARTRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

**A**ssurer la qualité de la vie sur notre planète et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau.

Les questions soulevées par cette problématique sont complexes.

Les réponses doivent permettre à la fois :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse, en prenant en compte la gestion de l'eau et de l'espace,
- de satisfaire de façon fiable les besoins de populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,
- d'assurer la suffisance agro-alimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée,
- de développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, du tourisme et les transports par voie d'eau,
- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et optimiser la production piscicole pour l'alimentation, de satisfaire les besoins des différents usages et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux aquatiques.

Tous ces problèmes ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solutions doit, au contraire, associer les Autorités nationales et les Pouvoirs locaux avec les utilisateurs, dans une approche, intégrée et respectueuse du milieu naturel, organisée à l'échelle des unités hydrographiques et visant une utilisation durable des ressources en eau.

Il est recommandé que les accords et stratégies, les programmes, les financements et les contrôles soient conçus au niveau des bassins versants et que pour les grands fleuves, lacs ou mers partagés des accords de coopération soient confortés entre les Pays riverains.

## LES OBJECTIFS DU RESEAU

Le Réseau International des Organismes de Bassin a pour objectifs :

- de développer des relations permanentes entre les organismes intéressés par une gestion globale des ressources en eau par grands bassins hydrographiques et favoriser entre eux des échanges d'expériences et d'expertises,
- de promouvoir dans les programmes de coopération les principes et moyens d'une gestion rationnelle de l'eau pour un développement durable,
- de faciliter l'élaboration d'outils de gestion institutionnelle et fi-

nancière, de programmation, d'organisation des banques de données, de modèles adaptés aux besoins,

- de promouvoir des programmes d'information et de formation des élus locaux, des représentants des usagers et des différents acteurs de la gestion de l'eau ainsi que des dirigeants et des personnels des organisations de bassin membres,
- d'encourager l'éducation des populations et notamment des jeunes,
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats.

## LES MEMBRES DU RESEAU

Le Réseau est ouvert :

- aux organismes gestionnaires de grands bassins versants nationaux ou fédéraux, et le cas échéant, transfrontaliers, ainsi qu'aux structures de coopération qu'ils ont pu développer entre eux.

Par "Organismes de Bassin", il faut entendre des établissements publics ayant une existence légale ou en cours de création dans le cadre de la législation en vigueur dans son Pays, ayant une personnalité juridique et disposant d'un budget propre.

- à l'administration gouvernementale chargée de l'eau dans chacun des pays appliquant, ou ayant déclaré vouloir appliquer, une gestion globale de l'eau :

- . organisée par grandes entités hydrographiques (Bassins versants),

. associant les Administrations, les Pouvoirs locaux, ainsi que les usagers des différents secteurs,

. disposant de ressources budgétaires spécifiques obtenues par l'application du principe "utilisateurs-pollueurs-payeurs".

Par grandes entités hydrographiques, il faut comprendre les bassins versants des grands fleuves et des lacs, à l'exclusion de leurs différents petits affluents.

- aux organisations de coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de structuration institutionnelle au niveau des grands bassins versants et aquifères.

Les membres acquièrent cette qualité dès lors qu'ils ont fait acte de candidature au Réseau en signant la **DÉCLARATION D'ADHÉSION**.

## LES OBSERVATEURS PERMANENTS

Les autres organismes publics intéressés par le Réseau peuvent demander à participer à ses activités en qualité d'**observateurs permanents**, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

le, sur proposition du Bureau de Liaison.

Ils peuvent assister à l'Assemblée Générale sans voix délibérative.

## L'ORGANISATION DU RESEAU

Le Réseau est une structure souple reposant sur la volonté de travail en commun de ses membres.

Il n'est pas doté d'une personnalité juridique propre, ni d'un statut d'organisation internationale, mais il est simplement régi par la présente **CHARTRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT**.

### PRÉSIDENT DU RÉSEAU

C'est le Président de l'Assemblée Générale.

Il est désigné par le ou les membres-hôtes qui invitent pour la réunion. Il représente le Réseau jusqu'à la réunion suivante de l'Assemblée Générale.

Il s'assure de l'application des recommandations du Bureau et des conclusions de l'Assemblée Générale jusqu'à la prochaine réunion et organise le travail du Secrétariat.

### BUREAU DE LIAISON

Il est composé du Président en exercice du Réseau et des deux précédents Présidents, ainsi que :

- 2 membres pour l'Afrique
- 4 membres pour l'Amérique
- 1 membre pour l'Asie
- 4 membres pour l'Europe Centrale, Orientale et Occidentale

Sa composition peut être revue à chaque Assemblée Générale en fonction des adhésions à venir pour chaque région géographique.

Les membres de chaque région géographique, ci-dessus, proposent à l'Assemblée Générale, par consensus entre eux, le ou les pays qui les représentent au Bureau de Liaison. Les membres de chacun de ces pays retenus désignent ensuite entre eux la personnalité qui siège au Bureau.

Le Bureau tient de 2 à 3 réunions par période de 12 mois entre deux Assemblées Générales.

Il est présidé par le représentant désigné par le ou les membres-hôtes de la réunion.

Il prépare la prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

Il exécute les conclusions de l'Assemblée Générale précédente.

Il coordonne les projets communs.

Il analyse les candidatures des observateurs permanents ainsi que des nouveaux membres du Réseau dont il propose l'adhésion à la prochaine Assemblée Générale.

Il adopte ses recommandations par consensus entre ses membres présents.

Les personnalités siégeant au Bureau peuvent se faire remplacer en cas d'empêchement pour se rendre à une des réunions.

Le ou les membres-hôtes de la prochaine réunion du Bureau en fixe la date après s'être assuré que les 2/3 de ses membres au moins pourront y être présents.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle réunit l'ensemble des membres du Réseau.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Réseau.

Elle tient une réunion ordinaire chaque année et peut tenir des réunions extraordinaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires se tiennent chaque année autant que possible dans une région géographique différente.

### L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- approuve le texte de la **Déclaration d'adhésion** et de la **Charte d'organisation et de fonctionnement** ainsi que leurs modifications éventuelles,

- officialise l'**adhésion de nouveaux membres** sur proposition du Bureau de Liaison ainsi que les demandes de participation des **observateurs permanents**,

- oriente les activités du **Réseau**,

- approuve les **projets communs** proposés par le Bureau de Liaison, et organise si nécessaire les **cellules opérationnelles** chargées de leur mise en oeuvre,

- assure la promotion du **Réseau** auprès des **Autorités Nationales** et des **Organisations de Coopération bi et multilatérales concernées**,

- définit la composition du **Bureau de Liaison**.

Les conclusions de l'Assemblée Générale sont obtenues par **consensus** entre les Membres présents. A défaut d'accord consensuel, le Président pourra, en dernier recours, procéder à un vote pour obtenir une majorité qualifiée des deux tiers des membres présents.

Des personnalités qualifiées ou des organismes intéressés peuvent être invités par le ou les membres-hôtes à assister à l'Assemblée Générale sans prendre part à ses délibérations au même titre que les observateurs permanents.

## SECRETARIAT

Le secrétariat du Réseau est assuré par :

- un **Secrétariat de Présidence**, organisé par le ou les organismes-hôtes qui assurent l'organisation des réunions du Bureau de Liaison et de l'Assemblée Générale,

- un **Secrétariat Technique Permanent** désigné, par période de quatre ans, par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau de Liaison, parmi les candidatures présentées.

Il est chargé de la préparation des dossiers des Bureaux de Liaison et des Assemblées Générales, et de la rédaction des comptes rendus sous l'autorité du Président, de l'édition périodique de **La Lettre du Réseau**, de l'animation du Réseau et du suivi des projets communs, en liaison étroite, le cas échéant, avec les **Cellules opérati-**

**tionnelles** correspondantes.

Le Responsable du Secrétariat Technique Permanent participe aux réunions de l'Assemblée Générale et du Bureau de Liaison.

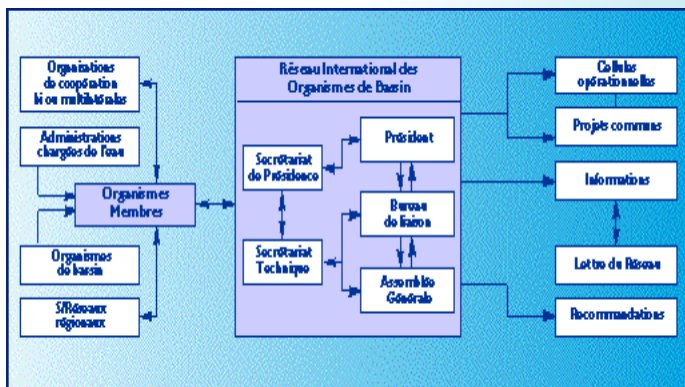
Le Responsable de l'organisme qui assure le Secrétariat Technique Permanent durant la période précédente est également invité à ces réunions durant les quatre années suivantes afin d'assurer la continuité des actions entreprises et d'apporter sa collaboration au Secrétariat en titre.

## ADRESSE POSTALE DU RÉSEAU

C'est celle du Secrétariat Technique Permanent.

## RESÉAUX RÉGIONAUX

Des Réseaux Régionaux peuvent être constitués à l'initiative des Organismes membres d'une même région géographique, après accord de l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau de Liaison.



## DÉCLARATION D'ADHÉSION

En référence aux recommandations de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement de Rio de Janeiro en Juin 1992, et la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement de Dublin en Janvier 1992, ainsi que de la Réunion Constitutive de Mai 1994 à Aix-les-Bains et de l'Assemblée Générale de Mars 1996 au Mexique, les membres du Réseau International des Organismes de Bassin déclarent appliquer, ou s'engager à appliquer, les modalités communes suivantes :

- organisation à l'échelle des bassins hydrographiques des modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau visant à prévenir les risques naturels dangereux et catastrophiques, à satisfaire de façon rationnelle et équitable les différents usages pour un développement économique durable et à protéger et restaurer les milieux aquatiques,

- instauration de systèmes de financement des programmes pluriannuels d'aménagement, d'équipement et de protection sur la base du principe "utilisateur-pollueur-payeur", et de la notion de solidarité de bassin,

- mise en place de modalités de partenariats, associant à la programmation et à la gestion des organismes de bassin, les Autorités nationales, et éventuellement les institutions internationales compétentes, aux pouvoirs locaux, aux utilisateurs de l'eau, aux organisations non gouvernementales représentatives concernées,

- développement de capacités d'information des représentants de ces partenaires pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin.

## PARTICIPATION AU RIOB

Les membres du Réseau International des Organismes de Bassin déclarent en outre approuver les dispositions de la **Charte d'organisation et de fonctionnement** du Réseau dans les termes adoptés par l'Assemblée Générale de Mars 1996 au Mexique. Ils s'engagent, dans la limite de leurs moyens, à poursuivre les objectifs du Réseau et à participer à ses projets com-

Le Président du Réseau et le Représentant du Secrétariat Technique Permanent sont invités aux réunions et manifestations organisées dans le cadre de chaque Réseau Régional.

## LES PRINCIPES DE FINANCEMENT

Les activités du Réseau sont financées de la façon suivante :

### REUNIONS DU BUREAU DE LIAISON ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- voyages à la charge des membres participants,

- frais de séjour, logistique, visites techniques, traduction et Secrétariat de Présidence à la charge du ou des Membres-hôtes dans la limite d'un représentant officiel par Organisme-membre du Réseau.

### PROJETS COMMUNS :

Moyens de réalisation à négocier par le Bureau de Liaison auprès des bailleurs de fonds bi et multilatéraux, les gouvernements et organismes intéressés, avec l'appui d'une cellule opérationnelle, si nécessaire, et du Secrétariat Technique Permanent.

### COTISATION ANNUELLE :

Le principe et le montant d'une cotisation annuelle versée par les Organismes-membres ont été décidés lors de la deuxième Assemblée Générale du Réseau à Valencia (1997).

muns ainsi qu'à faire connaître à chaque occasion ses activités, afin de développer une coopération élargie entre tous ses membres.

En outre, à travers cette participation, chaque membre du Réseau s'engage à promouvoir l'intérêt de la gestion globale des ressources en eau par bassin hydrographique, par rapport aux approches sectorielles, et ainsi contribuer au développement de cette démarche dans le Monde.

Nom de l'Organisme Membre :

Nom et Fonction du Signataire Habilité :

Fait à.....le.....

Fiche à retourner au  
Secrétariat Technique Permanent  
Office International de l'Eau - 21, rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE  
Tél. : 33 (0) 1 44 90 88 60 - Fax : 33 (0) 1 40 08 01 45  
E-Mail : [stp-riob@oieau.fr](mailto:stp-riob@oieau.fr) - Internet : <http://www.oieau.fr/riob/>

## CONSEIL MONDIAL DE L'EAU



### LE PROJET DE "VISION MONDIALE DE L'EAU"

Le Conseil Mondial de l'Eau, en liaison avec la FAO, le PNUE, PNUD, UNESCO, UNICEF, OMM, OMS et la Banque Mondiale, a créé une **Commission Mondiale pour l'Eau pour le XXI<sup>e</sup> siècle**. Cette Commission est présidée par M. Ismael Serageldin, également Président du Global Water Partnership et Vice-Président de la Banque Mondiale, et composée de nombreux experts de renommée mondiale.

Le principal objectif du projet de "Vision Mondiale de l'Eau" est de proposer les actions nécessaires pour résoudre les problèmes de l'eau au niveau mondial et régional. Le projet se caractérise par une approche participative, accompagnée d'une consultation massive, d'une réflexion innovatrice et futuriste, qui renforcera la communication avec des

groupes extérieurs au secteur de l'eau. La "vision" sera réellement globale, impliquant à la fois les régions développées et en développement, avec une attention particulière portée aux besoins des pays et des populations défavorisées.

Les résultats préliminaires du projet de "Vision Mondiale de l'Eau" seront discutés lors du symposium sur l'eau, à Stockholm en 1999, et les résultats finaux présentés au deuxième Forum Mondial sur l'Eau et à la conférence ministérielle qui se tiendra à La Haye, Hollande, du 17 au 22 mars 2000.

**Unité de Vision Mondiale de l'Eau : William J. Cosgrove, Directeur** ([wjcosgrove@compuserve.com](mailto:wjcosgrove@compuserve.com))  
**Frank R. Rijsberman, Directeur Adjoint** ([f.rijsberman@unesco.org](mailto:f.rijsberman@unesco.org))  
c/o UNESCO, Div. Des Sciences de l'Eau  
Fax : +33 1 45 68 58 11

## BANQUE MONDIALE L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'Institut de Développement Economique (IDE) de la Banque Mondiale recherche des partenaires dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

L'IDE (Programme de réformes des politiques de l'eau) a récemment adhéré au RIOB. L'objectif de ce programme est d'aider les pays à préparer et mettre en œuvre des réformes de leur politique dans un but de gestion durable des ressources en eau au travers de services de formation et de conseil. Le programme a commencé en 1994. Il concerne

déjà 4000 participants dans 40 pays et a permis la mise en œuvre de réformes politiques.

Le programme cherche à développer de nouveaux partenariats avec le RIOB dans des domaines d'intérêt commun. Nous sommes particulièrement intéressés par tous matériels et documentations utiles aux décideurs.

**Francois-Marie Patorni, Directeur, Programme de réformes des politiques de l'eau - IDE**  
Fax : +1 (202) 676 0978;  
E-mail : [fmpatorni@worldbank.org](mailto:fmpatorni@worldbank.org)

## GRANDS BARRAGES

La Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB) est composée des Comités Nationaux des 80 pays membres. Bien que le principal objectif de la CIGB soit l'ingénierie des barrages, elle a aussi porté son attention ces dernières années sur les aspects plus généraux des ressources en eau, notamment les problèmes de l'environnement et la question des fleuves partagés.

Lors de sa 64<sup>e</sup> réunion annuelle qui s'est tenue à Santiago du Chili, la CIGB a organisé un atelier sur les

ressources en eau partagées. La CIGB souhaite se rapprocher d'organisations internationales intéressées par ce sujet pour échanger des informations et des expériences.

**Paul Roberts, Directeur Général Adjoint – Développement Ministère de l'Eau et des Forêts – Afrique du Sud**  
Fax : (012) 326-2630  
<http://www-dwaf.pwv.gov.za>

## ABN : AUTORITÉ DU BASSIN DU NIGER

Le 21 Novembre 1980, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad décidaient de transformer la Commission du Fleuve Niger, créée en 1964, en une **AUTORITÉ DU BASSIN DU NIGER (ABN)** afin de :

- coordonner et harmoniser les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau du bassin ;
- participer à l'élaboration d'un plan de développement intégré ;
- promouvoir et participer à la conception et à l'exploitation des ouvrages et projets d'intérêt commun.

Dans le cadre de la coopération internationale, l'ABN a effectué d'importantes études qui ont conduit à une connaissance suffisante des ressources en eau et à l'élaboration de projets de développement, notamment : étude des anomalies des crues du fleuve, monographies hydrologiques du Fleuve Niger, modèle mathématique du fleuve Niger, étude de l'aménagement hydraulique des cours supérieur et moyen du Niger et des études de base pour le développement agricole dans le bassin.

L'ABN a également mis en place un Fonds de Développement, un système de prévision hydrologique dans le bassin du Niger (HYDRONIGER), un Centre de Documentation moderne, les règlements sur la Navigation, le cadre Juridique de ses interventions.

Dans le domaine de l'exploitation des ressources en eau, plusieurs barrages ont été construits dont Lagdo au Cameroun, Dabola en Guinée, Sotuba, Markala et Selingué au Mali et Kanji, Jebba, Shiroo au Nigeria. On note plus de 100.000 puits et forages ainsi que plusieurs centaines de petits barrages.

Cependant, depuis 1973, le fleuve Niger est confronté aux phénomènes de la sécheresse, de la désertification et des végétaux flottants mettant en cause l'existence même du fleuve. Ainsi, tous les efforts sont aujourd'hui tournés vers la sauvegarde du fleuve avec le concours des bailleurs de fond tels que PNUD, FAO, OMM, USAID, JALDA, FEM, FAC.

**M. BABA BA'ABA, Secrétaire Exécutif - ABN**  
Fax : +227 72 42 08

## OMM : SYSTÈME RÉGIONAL D'INFORMATION HYDROMÉTÉOROLOGIQUE POUR LE BASSIN DU CONGO

L'Organisation Météorologique Mondiale, sur financement de l'Union Européenne, a engagé un projet de création d'un Système Régional d'Information Hydrologique, Météorologique et Climatologique pour le Bassin du Congo.

Ce système qui est complémentaire au Programme Régional de Gestion de l'Information sur l'Environnement de la Banque Mondiale, a pour but de faciliter et d'optimiser l'accès et l'utilisation de données et d'informations fiables, obtenues presque en temps réel. Ces données ne sont pas disponibles actuellement, en raison du peu de moyens alloués par les pays riverains du Congo pour le fonctionnement de leurs services hydrologiques et météorologiques. L'idée principale du projet est d'améliorer le niveau des produits des services nationaux, afin de satisfaire les besoins en informations hydrométéorologiques des usagers et de générer ainsi des ressources pour leur fonctionnement, venant du budget de l'Etat, du secteur privé, des institutions de recherche, etc.

Les principaux objectifs du projet sont :

- La création d'un système régional de collecte, de transmission, de gestion et de stockage des données (réhabilitation de stations existantes sélectionnées, création d'un réseau informatique régional basé sur Internet et sur le Système Global de Télécommunications de l'OMM, développement de bases de données nationales et régionales).
- L'amélioration des capacités des services hydrologiques et météorologiques nationaux afin de contribuer au développement durable du bassin grâce à leurs informations et produits.
- La promotion des échanges de données et de la coopération scientifique et technique entre les services hydrologiques et météorologiques aux niveaux national et régional.

**Tommaso Abrate – OMM**  
Fax : +41 22 734 82 50  
E-mail : [abrate-t@gateway.wmo.ch](mailto:abrate-t@gateway.wmo.ch)



Le Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée (GEMGG) est soumis à un stress extrême dû à de nombreuses activités transfrontalières et dans les pays riverains mêmes, dont les impacts sont préjudiciables à sa qualité.

- L'état des populations piscicoles se dégrade, qu'il s'agisse d'aquaculture locale ou régionale à implications alimentaire et économique.
- Les mangroves situées le long de la côte sont indispensables pour la production piscicole et pour la stabilisation des populations car elles servent de filtres pour les polluants et de protection naturelle contre les orages et la houle océane. Cependant, leur destruction s'accroît par leur abattage et la pollution.
- L'urbanisation du golfe de Guinée se traduit par des rejets d'eaux usées très souvent non traitées ayant des impacts sur la santé, le tourisme et la pêche. Elle provoque également la destruction physique des habitats des poissons.
- De même, les eaux usées industrielles, non traitées ou trai-

tées partiellement, polluent les eaux marines et menacent la vie humaine.

- L'utilisation incontrôlée de pesticides apporte également des effets néfastes à l'environnement côtier.
- Enfin, les déversements de l'industrie pétrolière menacent les ressources de la région.

Depuis 1994, l'ONUDI met en œuvre le projet «Contrôle de la pollution de l'eau et conservation de la biodiversité dans le grand écosystème marin du Golfe de Guinée», grâce à un financement de 5,4 millions de US\$ du «GEF-PNUD» et de l'Administration Nationale des Etats-Unis pour l'Atmosphère et les Océans (NOAA). Les principaux objectifs sont :

- Le renforcement institutionnel régional afin de prévenir et de remédier à la pollution du GEMGG et à la dégradation des habitats essentiels qui en résulte;
- La mise en place d'un système intégré de gestion de l'information et d'aide à la prise de déci-

sions pour la gestion de l'environnement;

- La mise en œuvre d'un vaste programme de suivi et d'évaluation de l'état du GEMGG;
- La prévention et le contrôle des sources terrestres de pollution urbaine et industrielle;
- L'élaboration de stratégies et de politiques nationales et régionales pour une gestion et une protection à long terme du GEMGG.

Durant la première phase des travaux, qui se terminera début 1999, l'ONUDI a aidé six pays de la région (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Togo).

La première réunion du Comité Ministériel s'est tenue en juillet 1998 et a été un succès. Deux résultats principaux ont été obtenus :

- des stratégies ont été élaborées afin de mobiliser 20 millions de US\$, au moins, pour la seconde phase du projet;
- une déclaration (la Déclaration d'Accra) a été rédigée exprimant le fort soutien des Ministres au

projet et au rôle de l'ONUDI en tant qu'agence d'exécution.

Le projet va être élargi afin de couvrir les seize pays riverains du GEMGG, de la Guinée Bissau à l'Angola.

Les Etats-Unis (NOAA) et l'Angleterre ont détaché du personnel pour la première phase de ce projet en coordination avec l'ONUDI.

L'ONUDI accueillerait avec plaisir l'implication d'autres pays dans ce projet.

L'organisation prévoit également de s'impliquer dans un autre projet semblable pour l'évaluation de l'écosystème du Delta du Niger avec les Compagnies Royal Dutch Shell British Petroleum.

**Mike Moore**  
*Division du Développement Durable de l'Environnement et de Soutien Sectoriel - ONUDI*  
 Fax : +43 1 26026 6819  
 E-mail : [mmoore@unido.org](mailto:mmoore@unido.org)

# ASIE INDONÉSIE

## AMÉNAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES EN EAU DANS LE BASSIN DE LA BRANTAS

Le bassin de la Brantas, principal fleuve de la province de Java Est, Indonésie, couvre une superficie de 12.000 km<sup>2</sup>. Sa longueur est de 320 km. Les précipitations moyennes du bassin sont de 2.000 mm/an, dont environ 85% pendant la saison des pluies.

L'aménagement intégré des ressources en eau du bassin de la Brantas a été mis en œuvre depuis 1961, en utilisant un principe, celui «d'un fleuve, un plan, une gestion». Ceci signifie qu'un bassin doit être aménagé et géré selon un plan global sous la responsabilité d'une seule organisation.

Actuellement, le bassin comporte 4 réservoirs annuels, 3 réservoirs journaliers et 4 barrages, ainsi que de nombreuses autres installations hydrauliques. Toutes les infrastructures ont été construites en suivant quatre schémas directeurs, révisés environ tous les 12 ans.

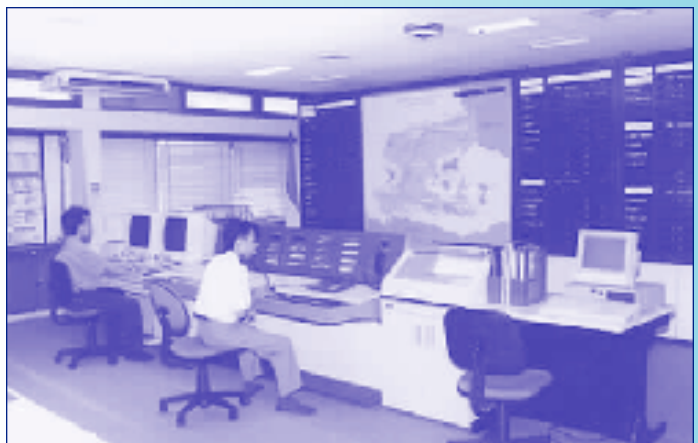
L'objectif principal de la gestion des ressources en eau est de contribuer au développement durable de la société par la distribu-

tion d'eau en temps et au lieu requis. Les tâches sont les suivantes :

- 1 conservation et gestion du bassin versant,
- 2 contrôle des crues,
- 3 contrôle de la quantité d'eau,
- 4 contrôle de la qualité des eaux, et
- 5 protection de l'environnement du fleuve.

Autrefois, tous les coûts afférents à l'aménagement et à la gestion étaient couverts par le gouvernement.

L'Entreprise publique Jasa Tirta, créée en 1990, est l'agence d'exécution pour la gestion des ressources en eau. Cette entreprise publique est responsable de la prestation de services à tous les usagers. En mai 1997, le Service International de Certification a accordé un certificat ISO-9001 à Jasa Tirta pour la planification, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures hydrauliques du bassin de la Brantas. Après la création de Jasa Tirta, les coûts



*Principale station du système de prévision et d'alerte des crues du bassin de la Brantas*

de fonctionnement et d'entretien des infrastructures hydrauliques ont été couverts par certains bénéficiaires : la compagnie publique d'électricité, la compagnie d'eau et les industries.

Les autres bénéficiaires, agriculteurs et autres, doivent également commencer à contribuer. A l'avenir, le recouvrement de tous les coûts est prévu conformément au principe d'un recouvrement to-

tal selon des systèmes «utilisateur-payeur», «pollueur-payeur» et «service rendu».

On espère que cet exemple de gestion des ressources en eau sera adopté par les autres bassins d'Indonésie.

**Ir. Trie M. Sunaryo, M. Eng**  
*Perum Jasa Tirta*  
 Fax : +62 341 551 976  
 E-mail : [pjt@malang.wasantara.net.id](mailto:pjt@malang.wasantara.net.id)

# ASIE CENTRALE

## OUZBEKISTAN

### UN MODÈLE MATHÉMATIQUE DES DÉBITS DE L'AMOU DARYA

Le problème actuel de la Mer d'Aral est d'une urgence extrême pour les pays d'Asie Centrale. Les principales sources de l'eau qui s'écoule dans la Mer d'Aral sont l'Amou Darya et le Syr Darya dont l'eau est utilisée de manière intensive pour l'économie. Le niveau d'eau de la Mer d'Aral a chuté de plus de 20 m ces dix dernières années. Une prévision à cinq jours du débit de l'Amou Darya est maintenant nécessaire pour permettre l'utilisation rationnelle et la gestion des ressources en eau.

Un gros effort de recherche a été fait pour la modélisation des débits de l'Amou Darya. Cependant, les

modèles de prévisions hydrologiques qui en ont résulté se sont révélés insuffisamment fiables. Un modèle spécifique du débit du fleuve a été créé pour la prévision hydrologique, utilisant un canal déformé et basé sur une relation non linéaire entre les rejets d'eau et les paramètres hydrauliques du canal.

Le modèle tient compte des caractéristiques spécifiques de l'Amou Darya et des relations entre le temps, le flux maximum, les rejets d'eau et l'instabilité du canal.

**Sergey MYAGKOV**  
Institut de Recherche  
Hydrométéorologique d'Asie  
Centrale (SANIGMI)  
E-mail : [sanigmi@gimet.gov.uz](mailto:sanigmi@gimet.gov.uz)



## BASSIN DE LA MER D'ARAL

Le Centre d'Information Scientifique (SIC) de la Commission Inter-Etats de Coordination sur l'Eau (ICWC) du Bassin de la Mer d'Aral a été installé le 5 décembre 1992.

Situé à Tachkent (Ouzbékistan), le SIC réalise des études scientifiques pour les Etats d'Asie Centrale visant à améliorer la gestion de l'eau et de l'environnement dans le bassin : politique commune de gestion de l'eau et programme commun pour les économies d'eau et l'augmentation des ressources en eau dans les bassins de l'Amou Darya et du Syr Darya; transferts d'eau vers la Mer d'Aral à partir d'autres bassins, assainissement environnemental de la ré-

gion et solutions à apporter à la détérioration de la Mer d'Aral et à l'épuisement des ressources en eau; systèmes de mesures pour les deux bassins hydrographiques.

En outre, le SIC-ICWC est responsable de la coopération sur l'utilisation de technologies d'économie d'eau et sur l'amélioration des systèmes d'irrigation, d'une publication périodique pour informer les organisations régionales de l'eau et de la coordination des projets internationaux de gestion régionale de l'eau dans les Etats d'Asie Centrale.

**Victor A. Dukhovny (SIC-ICWC)**  
Fax : (7-3712) 650 558

## BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La BAD vient de réaliser une vidéo documentaire sur le thème «La crise de l'eau en Asie : la lutte pour chaque goutte». Elle présente le Sri Lanka, les Philippines et la République Populaire de Chine, et recherche des solutions à la croissante crise de l'eau en Asie.

*Si cette vidéo vous intéresse,*

*veuillez contacter le Bureau d'Information de la BAD :*  
Fax : 636) 636 2647  
E-mail : [www@mail.asiandevbank.org](mailto:www@mail.asiandevbank.org)

# AMÉRIQUE DU NORD

## GESTION DE BASSIN AU QUÉBEC

Au Québec, depuis quelques années, la gestion de l'eau par bassin versant fait l'objet d'un intérêt soutenu de la part d'organismes de domaines divers. Cette approche de gestion a été présentée et discutée lors d'événements majeurs tels que le *Symposium sur la gestion de l'eau*, organisé par le gouvernement du Québec, le *Congrès de l'industrie environnementale* et le *Forum sur la gestion de l'eau par bassin versant*.

Le Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec s'intéresse de plus en plus aux initiatives en matière de gestion intégrée de l'eau. Il les encourage et suit leur évolution. Le Ministère a ainsi identifié environ 90 organismes non gouvernementaux qui réalisent des actions ponctuelles ou intégrées sur leurs bassins respectifs.

Dans le but de favoriser les échanges entre ces organismes, le Ministère a organisé avec ses partenaires une rencontre d'une journée qui s'est tenue le 21 novembre 1998, à l'édifice de la «Biosphère» à Montréal.

Par ailleurs, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) poursuit son projet pilote de gestion des eaux à l'échelle du bassin. Ce projet, il est utile de le rappeler, a été mis sur pied par le Ministère de l'Environnement et de la Faune et est financé en majeure partie par le gouvernement du Québec. Les autorités gouvernementales veulent ainsi analyser l'intérêt, la pertinence et l'applicabilité de divers outils de gestion nécessaires à l'élaboration d'une approche québécoise de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Deux professionnels en aménagement du territoire ont été récemment embauchés par le COBARIC afin de préparer un schéma directeur de l'eau pour le bassin de la rivière Chaudière. Pièce maîtresse de ce schéma, l'étude détaillée de l'état de la ressource en eau devrait être achevée à la fin de cette année.

De plus, le conseil d'administration du COBARIC a approuvé la formation de trois ateliers : l'un sur l'harmonisation du schéma directeur de l'eau avec les outils d'aménagement du territoire déjà existants, un autre sur la délicate question du financement de son application et enfin un dernier sur l'identification et la validation des données nécessaires à sa réalisation. Ces ateliers seront animés par des membres du conseil d'administration du COBARIC et ré-

uniront des personnes reconnues pour leur expertise.

Débuté en novembre 1997, le projet pilote du COBARIC doit se terminer en novembre 1999 par la remise de recommandations au Ministre de l'Environnement et de la Faune.

**Jean Maurice Latulippe,**  
Ministère de l'Environnement  
et de la Faune  
Fax : (1 418) 644-2003  
E-mail : [jean.maurice.latulippe@mef.gouv.qc.ca](mailto:jean.maurice.latulippe@mef.gouv.qc.ca)

# AMÉRIQUE LATINE

## CEPAL

### ATELIER DES GESTIONNAIRES D'ORGANISMES DE BASSIN

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL) vient de publier le compte-rendu de l'atelier, organisé par sa Division de l'Environnement et du Développement avec l'appui de la Coopération française et qui a réuni les gestionnaires d'organismes de bassin d'Amérique Latine et des Caraïbes à Santiago du Chili, les 11 et 13 décembre 1997.

L'objectif de la réunion était d'analyser la création et le fonctionnement d'organismes de bassin sous leurs aspects juridiques, institutionnels et financiers, dans l'optique de faciliter leur replicabili-

té dans la région en élaborant des cahiers des charges techniques et en définissant des procédures pour la création et le fonctionnement de tels organismes.

Des experts venant d'Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Espagne, Guatemala, Italie, Mexique, Paraguay, Pérou, République Dominicaine, Uruguay et Venezuela ainsi que de France ont participé à cet atelier.

*Division de l'Environnement et du Développement – CEPAL  
Fax : (562) 208 1946/208 0252*

## OMM

### PROJET DE SYSTÈME D'INFORMATION POUR LE BASSIN DE LA PLATA

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) coopère avec le Comité Intergouvernemental de Coordination (CIC) du bassin de la Plata (Argentine, Brésil, Bolivie, Paraguay et Uruguay) et la Banque Interaméricaine de Développement pour la mise en place d'un système d'information sur la qualité de l'eau et d'alerte.

Une étude approfondie des besoins en données spécifiques sera réalisée pour permettre d'évaluer la faisabilité du projet. Le projet s'appuiera sur un rapport préparé par des consultants de la région venant d'environ 200 orga-

nismes, institutions, universités et fondations impliqués dans un domaine de l'eau. Une réunion, rassemblant les homologues chargés des ressources en eau dans les cinq pays, sera organisée dans un futur proche.

*Tommaso Abrate – OMM  
Fax : +41 22 734 82 50  
E-mail : [abrate-t@gateway.wmo.ch](mailto:abrate-t@gateway.wmo.ch)*

# ARGENTINE

## UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Avec l'adoption du Décret N° 146/98, le secteur des ressources en eau placé sous l'autorité du **SOUS-SECRETARIAT DES RESSOURCES EN EAU, dépendant du SECRETARIAT DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**, est dirigé par Mme Maria Julia ALSOGARAY.

Le Sous-secrétariat, dirigé par M. Ademar Antonio VACHINO, reste constitué de deux directions nationales :

- La Direction Nationale de la Politique Hydraulique
- La Direction Nationale de Gestion des Ressources en Eau qui est en charge des aménagements hydrauliques et de l'assainissement liquide.

Au sein du Secrétariat des Ressources Naturelles et du Développement Durable, l'**Institut National de l'Eau et de l'Environnement (INA)** (ex-INCyTH) est chargé des études, de la recherche et de prestations de services spécialisés dans le domaine de l'aménagement, du contrôle, et de la préservation de l'eau et de l'environnement et s'occupe de la diffusion et de la sensibilisation. M. Mario de Marco Naon en reste le Président.

L'**autorité nationale des ouvrages d'assainissement (EN-OHSA)** ex-COFAPyS, organise et gère la mise en œuvre et la planification des services urbains de façon décentralisée.

Il est également chargé d'assurer la continuité des plans conclus entre l'Etat et les Organismes Internationaux de Crédit et de Développement. C'est notamment le cas du Programme d'Aide Sociale pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement (PAS-PAYs), qui vise à satisfaire les besoins de base des petites communautés. M. Jorge RAIS en est le responsable.

Le Secrétariat est également chargé de gérer le contrat de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement, passé avec la société anonyme «AGUAS ARGENTINAS».

Le Secrétariat est membre coordinateur du Comité Exécutif du Plan de Gestion Environnementa-

le et d'Administration du Bassin Hydrographique du Matanza-Riachuelo.

Enfin, ont été rattachés au Secrétariat : la Commission Régionale du Rio Bermejo (COREBE), l'Organisme Régional de Sécurité des Barrages (ORSEP) et les représentations nationales de l'Autorité Interjuridictionnelle des bassins du Limay, Neuquén et Negro (AIC) et le Comité Interjuridictionnel du Rio Colorado (COIRCO).

*Corina Fernandez  
Fax : +54 1 348-8359  
e-mail : [cfernand@sernah.gov.ar](mailto:cfernand@sernah.gov.ar)*

## COMITÉ EXÉCUTIF DU MATANZA RIACHUELO

Le Comité Exécutif du Plan de Gestion Environnementale (PGA) du bassin hydrographique du Matanza Riachuelo (Province de Buenos Aires) a été créé en 1996 au sein du Secrétariat des Ressources Naturelles et du Développement Durable de la République Argentine.

La différence fondamentale entre cet organisme et ses prédécesseurs au niveau local, réside dans le petit nombre de ses membres qui sont des techniciens

dont la mission n'est pas l'adoption de nouvelles politiques mais la mise en œuvre effective de celles déjà en vigueur. Ainsi, le Comité Exécutif du Matanza Riachuelo est d'abord un "accélérateur institutionnel".

Concrètement, ces deux dernières années et sur financement de la Banque Interaméricaine de Développement (depuis 1997), le Comité a réalisé des actions jusque-là ajournées, telles que : le nettoyage des rives et des lits des

fleuves pour faciliter la navigation et l'écoulement des eaux, l'amélioration de la qualité des eaux, la construction d'ouvrages de régulation hydraulique et de drainage pour prévenir les inondations, l'aménagement de l'espace et l'évaluation de l'impact des nouveaux projets envisagés sur l'environnement.

Outre la réhabilitation environnementale du bassin, le Comité travaille également à un programme d'éducation environnementale et à

la prévention de la pollution industrielle, dans le but de maintenir le niveau de la qualité de l'environnement une fois achevées les actions d'assainissement en cours.

*Dr. Alejandro Rossi  
Fax : +54 1 394-7071  
Email : [demaria@sminter.com.ar](mailto:demaria@sminter.com.ar)*

# ÉQUATEUR

## COOPÉRATION ÉQUATEUR-SUISSE

### PROJET PRECUPA : PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES DANS LE BASSIN DU PAUTE

#### ACTIVITES ET RESULTATS

Compte tenu des impacts socio-économiques des catastrophes naturelles en Equateur, le CSS (Organisme Suisse de Secours d'Urgence) et les institutions équatoriennes ont développé entre 1994 et 1998 un projet pilote de prévention dans les parties haute et moyenne du bassin du Paute. Ce bassin présente en effet de nombreuses zones aux terrains instables comme l'a démontré la catastrophe de «La Josefina» en mars 1993, qui avait

également mis en évidence le manque de préparation pour faire face à de tels événements.

Le projet PRECUPA (Prévention-Equateur-Bassin-Paute) couvre une superficie de 3700 Km<sup>2</sup> avec une population de 700.000 habitants et a porté sur plusieurs domaines d'intervention, dont :

- **La Topographie/géodésie** : la cartographie de la zone a été complétée à partir de 552 photographies aériennes de tout le bassin et des images satellitaires. Ces deux techniques ont permis

aussi d'identifier les paramètres sismologiques, les terrains instables et les usages du sol.

Des réseaux géodésiques ont été également installés avec 120 points de mesure pour identifier les zones les plus instables.

- **L'Hydrométéorologie** : l'inventaire des stations hydrologiques et météorologiques du Bassin du Paute a permis de mettre en place le Réseau Hydrométéorologique Unifié (RHUP), grâce à une coopération interinstitutionnelle.

Grâce à la transmission en temps réel par relais VHF, des si-

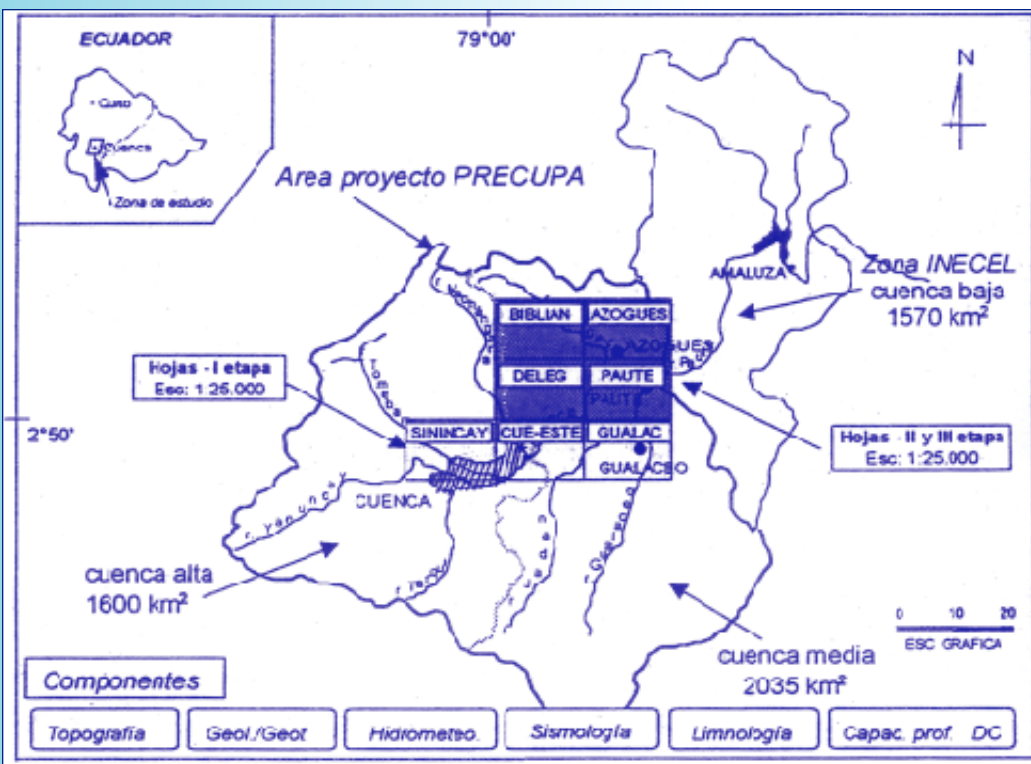
gnaux d'alerte peuvent être envoyés quand les relevés dépassent les seuils définis. Le personnel a été formé à ces techniques.

L'acquisition de données en continu sur les précipitations et les niveaux d'eau permettra une gestion et une utilisation adéquates des ressources du bassin et le calibrage de modèles hydrologiques adaptés aux temps de réponse courts de la zone. Les études ont été optimisées avec l'Université de Cuenca qui établit les cartes des zones inondables. Le fonctionnement et la maintenance du RHUP seront à l'avenir assurés grâce à un accord signé entre l'Institut National de Météorologie et d'Hydrologie (INAMHI) et l'Entreprise d'Eau Potable et d'Assainissement (ETAPA), supervisé par le CSS.

- Le suivi **limnologique** des lagnes et cours d'eau a été réalisé par ETAPA, les polluants ayant été identifiés, de même que leur origine.

Les résultats sont **utilisés en permanence** par l'ensemble des institutions participantes. Au niveau national, un Acte d'Engagement a été signé avec le CONADE. Une Commission de Gestion Environnementale et de Prévention des Catastrophes Naturelles a été mise en place aux niveaux régional et local. Enfin, pour chaque domaine d'intervention, la continuité des travaux est assurée grâce aux institutions participantes. Une prise de conscience sur les «risques naturels» a eu lieu : la connaissance et le respect de la nature sont essentiels pour notre sécurité future.

**Pedro Basabe R.**  
Projet PRECUPA  
Tel/Fax : 593-7-890 900  
E-mail :  
[pbasabe@precupa.org.ec](mailto:pbasabe@precupa.org.ec)



## STRATÉGIE POUR LA GESTION INTEGRÉE DES RESSOURCES EN EAU DE L'ÉQUATEUR

Le Conseil National des Ressources en Eau (CNRH) a défini une Stratégie pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Equateur, avec la participation de différents organismes publics et privés.

Cette stratégie repose sur un schéma analytique global proposant des orientations pour la gestion des ressources en eau, ce qui suppose des changements complexes sur le plan juridique et institutionnel, mais surtout dans les mentalités. Ceci a été mis en évidence lors des discussions : toutes les parties étant bien conscientes de la problématique de gestion

des ressources en eau, sans qu'il y ait cependant un consensus sur l'urgence d'un changement.

Le premier point de cette stratégie est de définir le rôle de l'Etat comme d'abord normatif et régulateur, décentralisant la gestion des ressources en eau et encourageant la participation des usagers.

Il est aussi proposé de mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques, pour concilier les différents intérêts et permettre ainsi une gestion plus efficace des multiples usages

de l'eau et des ressources naturelles en termes de quantité, qualité et temps.

Le développement de mécanismes de participation du secteur privé et d'autofinancement des investissements pour les secteurs de l'eau potable, de l'irrigation et de l'hydroélectricité constitue le troisième élément de la Stratégie.

Un autre aspect important est le contrôle de la pollution de l'eau, au moyen de réseaux de mesures et de surveillance, ainsi que l'obligation de prendre des dispositions pour le traitement des eaux usées et la réhabilitation des res-

sources en eau de surface et souterraines.

Enfin, il est nécessaire d'envisager le contrôle des crues et la sécurité des ouvrages.

**Carlos Aguilar León**  
Chef du Service Gestion de Bassins du CNRH  
Fax : (593 2) 543 092  
E-mail : [cnrh-q@ramt.com](mailto:cnrh-q@ramt.com)



# PÉROU

## DÉLIMITATION DE ZONES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES

Le Pérou est divisé en trois régions hydrographiques : Pacifique, Atlantique et lac Titicaca. Le Versant Pacifique regroupe 53 cours d'eau principaux qui naissent dans la Cordillère des Andes entre 4.000 et 6.000 mètres d'altitude et dévalent les pentes abruptes pour se jeter dans l'Océan.

Début 1997, afin de prévenir les effets du phénomène El Niño, la Direction Générale des Eaux et des Sols de l'INRENA, en collaboration avec les Administrations Techniques d'Irrigation, a entamé un travail de délimitation de zones de protection sur les principaux cours d'eau du Versant Pacifique, sur financement du Fond de Renforcement Institutionnel (FRI). Cette action s'inscrit dans le cadre de la Loi Générale sur l'Eau, laquelle stipule que la partie immédiatement supérieure aux berges des cours d'eau, rivières, lagunes,

étangs, lacs, réservoirs et autres, appelée zone de protection, doit rester libre; l'Autorité de l'Eau étant chargée de définir sa largeur pour chaque cas, l'utilisation de ces zones à des fins agricoles ou d'établissements humains étant absolument interdite.

Les travaux de délimitation ont débuté sur 33 des 53 principaux cours d'eau du Versant Pacifique péruvien, situés dans 21 grands périmètres irrigués du pays. A l'heure actuelle, beaucoup de ces travaux sont terminés, d'autres sont dans leur phase finale, ce qui permettra à terme de délimiter environ 1.400 km de protection.

La méthode utilisée pour déterminer la largeur de cette zone a été le calcul des ondes de crues maximales. Quant aux plans, ils ont été élaborés en exploitant des SIG, sur des logiciels ARC/INFO

et ARC/VIEW, afin de simuler de nouveaux modèles et de pouvoir réutiliser l'information dans le temps et l'espace.

L'information obtenue est donc précieuse et sera utilisée par de nombreuses organisations. L'utilité de cette information a été

démontrée face au phénomène El Niño, puisqu'elle a permis d'éviter en partie des dégâts plus importants. De même, elle est utilisée pour la planification et la conception des travaux de reconstruction en cours suite au passage d'El Niño.

## V° RÉUNION DU "REDNAMAC" :

Le Réseau National de Gestion des Bassins Hydrographiques (REDNAMAC), créé en 1993 par Décision Ministérielle comme organisme de coordination, de promotion et de diffusion des actions liées à la gestion de bassins, a tenu sa «V° Réunion Nationale», à Tacna, du 5 au 7 novembre 1998.

Cette réunion a permis :

- D'identifier les succès et l'avancement des actions de gestion de bassins,

- De confronter les expériences d'utilisation de technologies modernes afin de généraliser leur utilisation,
- D'évaluer, d'analyser, de généraliser et de diffuser les expériences positives,
- De promouvoir le renforcement institutionnel du REDNAMAC et des instances régionales.

**Manuel Tapia Muñoz**  
Directeur Général des Eaux et des Sols  
Fax : (51 1) 224 3218

# BOLIVIE

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Une Campagne Interinstitutionnelle sur l'Environnement et la Gestion des Ressources Naturelles a eu lieu à Cochabamba, Bolivie, du 27 au 29 août dernier, sous l'impulsion du PROMIC et avec l'appui de la Préfecture du Département.

La population a pu consulter des panneaux d'information, des matériels de vulgarisation et d'éducation environnementale, les enfants ont pu assister à des spectacles de marionnettes et les adolescents à des projections vidéos, sur des thèmes touchant à l'environnement.

Une table ronde a été organisée par le PROMIC et le Service Départemental d'Education sur le thème de «l'Education Environnementale dans la Région».

La promotion de la Campagne auprès de la société civile et des institutions a permis d'accroître l'impact de l'événement, surtout auprès des adolescents et enfants de plusieurs établissements scolaires qui se sont donnés rendez-vous sur la Place Principale pour recueillir des informations et réaliser des travaux de recherche.

La Campagne a également permis l'exposition publique des 70 affiches présélectionnées parmi les 300 proposées pour le "Premier Concours d'Affiches sur l'Environnement et la Gestion Intégrée

des Bassins", organisé par le PROMIC auprès des élèves du secondaire de 6 municipalités des Vallées Basse et Centrale de Cochabamba.

60 établissements scolaires ont ainsi reçu des mallettes élaborées spécialement pour les jeunes et contenant toutes les informations nécessaires ainsi que du matériel didactique pouvant être utilisé dans les bibliothèques.

**Roberto Méndez – PROMIC**  
Fax : +591 4 291 095  
E-mail : [promic@pino.cbb.entelnet.bo](mailto:promic@pino.cbb.entelnet.bo)



Une vue du Lac Titicaca.

## REBOLMIC SÉMINAIRE "GESTION INTÉGRÉE DE BASSINS"

Un séminaire sur la «Gestion Intégrée de Bassins» s'est tenu du 27 au 29 mai 1998 à Cochabamba, dans l'auditorium du PROMIC. Il était organisé par l'Autorité Binationale du Lac Titicaca (ALT), pour des représentants des programmes et projets du Réseau Bolivien de Gestion Intégrée des Bassins (REBOLMIC).

Les travaux ont été ouverts par MM. Amilcare Gaita, Prési-

dent de l'ALT, Roberto Méndez, Directeur du PROMIC et Walter Laguna, Coordinateur du Séminaire.

Ils ont permis d'entendre les interventions de plusieurs experts nationaux et internationaux sur l'état d'avancement des différents projets de gestion et contrôle et de faire une visite intéressante des ouvrages de gestion intégrée du Programme PROMIC.

Le travail en ateliers thématiques a débouché sur des conclusions détaillées, concernant en particulier le processus d'élaboration d'une Loi sur l'Eau en Bolivie.

**Walter Laguna**  
Coordonnateur du Séminaire – ALT  
Fax : (591 2) 431 493

# MEXIQUE

## EXPÉRIENCES FRANÇAISES ET MEXICAINES DE GESTION DE L'EAU

Un atelier sur les expériences mexicaines et françaises en matière de gestion de l'eau a eu lieu les 16 et 17 avril 1998, avec la participation des cadres de la CNA qui avaient suivi en France soit une maîtrise en Ingénierie et Gestion de l'Eau, de septembre 1994 à octobre 1995, soit un stage de courte durée en septembre et octobre 1994.

L'objectif de cet atelier était de réaliser une analyse comparative de la gestion de l'eau au Mexique et en France, afin d'identifier les similitudes et d'utiliser l'expérience française dans le processus de création de Conseils de Bassin actuellement en cours au Mexique.

En France	Au Mexique
<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de l'Eau par bassin</li><li>• Problématique principalement fondée sur la pollution de l'eau</li><li>• Administration des ressources financières au niveau du bassin</li><li>• Planification pour chaque grand bassin hydrographique</li><li>• Six comités de bassin</li><li>• Composition des comités de bassin :<ul style="list-style-type: none"><li>- 1/3 Administration</li><li>- 1/3 Usagers</li><li>- 1/3 Collectivités locales</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gestion de l'eau par bassin</li><li>• Problématique principalement fondée sur la disponibilité et la distribution de l'eau</li><li>• Administration des ressources financières au niveau central</li><li>• Planification aux niveaux national et régional</li><li>• Création de conseils de bassins</li><li>• Composition des conseils de bassin :<ul style="list-style-type: none"><li>- CNA (Présidence)</li><li>- Gouverneurs impliqués</li><li>- Représentants des usagers</li></ul></li></ul>

Les conclusions de l'atelier ont été les suivantes :

- L'unité naturelle pour la gestion de l'eau est le bassin hydrographique,
- Les approches mexicaine et française sont essentiellement fondées sur des forums mixtes de concertation et de coordination. Ceci est la principale similitude,
- La différence fondamentale entre les deux systèmes est l'autonomie financière des agences de bassin français,
- La gestion de l'eau au Mexique doit s'appuyer sur un modèle spécifique,

- Le processus de planification au Mexique doit reposer sur la participation de la société à la définition et à la mise en œuvre du plan hydrologique par bassin,
- La participation de tous les acteurs de l'eau à la gestion de la ressource est le seul moyen de garantir le développement durable de celle-ci.

**Guillermo Chavez Zarate**  
**Coordinateur des Conseils de Bassin - CNA**  
**Fax : 52 5 566 73 39**  
**E-mail : consejos@mpsnet.com.mx**

## RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX CONSEILS DE BASSIN

La présidence du Conseil de Bassin est transférée de l'ex-Secrétariat de l'Agriculture et des Ressources en Eau au Directeur Général de la Commission Nationale de l'Eau (CNA).

Le secrétariat technique est dorénavant confié à une personne désignée par le Directeur Général lui-même, probablement le Directeur Régional correspondant.

Conformément au règlement antérieur, les représentants des Gouvernements d'Etats ont voix délibérative au sein du Conseil.

Les services et organisations du Gouvernement Fédéral, qui étaient définis comme membres du Conseil par le règlement antérieur, participent maintenant comme simples invités sans droit de vote.

Le nombre d'usagers membres du Comité n'est plus limité et un représentant est nommé pour chaque type d'usage de l'eau.

Les conseils sont chargés d'encourager la participation de tous les acteurs concernés à la planification des ressources en eau du bassin.

Le Mexique recherche aussi un fonctionnement plus efficace des Conseils de Bassin.

Cette restructuration insiste sur la nécessité d'une participation plus active des usagers du bassin à la gestion de l'eau, en renforçant et augmentant leur représentation dans les Conseils de Bassin.

## LA PARTICIPATION DES USAGERS AUX CONSEILS DE BASSIN

Conformément à la Loi Nationale sur l'Eau et à son Règlement, les usagers et particuliers participent aux Conseils de Bassin.

Le processus d'organisation des usagers actuellement en cours au Mexique est une tâche longue et difficile, en particulier pour ce qui est d'assurer une participation juste et représentative à la prise de décisions.

La participation attendue des usagers dans le processus de création de Conseils de Bassin est un aspect délicat de par ses implications institutionnelles, sociales et politiques. Ceci passe par la formation des usagers.

Le processus d'assimilation par les usagers de leur nouveau rôle au sein des Conseils de Bassin est variable et probablement très lent. Pour cette raison, la CNA

appuie systématiquement et fortement le processus et lui laisse le temps d'arriver à maturité, afin d'éviter un désenchantement qui entraînerait un grave retard dans la résolution de la problématique de l'eau.

La stratégie actuelle d'organisation des usagers envisage leur participation à deux niveaux parallèles et complémentaires :

– la résolution des conflits entre eux ;

– leur participation aux actions et programmes qui les concernent de manière directe ou indirecte.

Le Mexique s'est engagé à établir au moins 13 Conseils ou Commissions de Bassin avant l'an 2000. Ceci implique d'organiser un peu plus de 200 comités réunissant plus de 100.000 usagers de l'eau.

## COMMISSION DE BASSIN DU SAN JUAN

Ces dernières années, le bassin du San Juan (Pánuco) a connu une croissance démographique et économique importante, qui s'est traduite par l'insuffisance des ressources en eau souterraines et de surface pour satisfaire les besoins actuels et par une forte pollution de la ressource.

La Commission de Bassin du San Juan a été créée le 1 août 1997 afin :

- d'encourager l'organisation de la distribution, de l'utilisation et de l'aménagement des ressources en eau du bassin;
- d'élaborer des programmes d'assainissement des eaux de surface, et de promouvoir le traitement des eaux usées urbaines et industrielles;
- de veiller à la qualité de l'eau et à l'usage adéquat de la ressource et des infrastructures hydrauliques.

Les comités d'usagers (agricoles, domestiques et municipaux, commerce et industrie) ont été officiellement constitués à partir d'octobre 1997 et se sont réunis à 26 reprises, dans le but de réaliser un diagnostic et d'établir des priorités.

Se basant sur les résultats de ces réunions, la première séance de travail de la Commission de Bassin a eu lieu le 29 janvier 1998.

## LE PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DU LERMA - CHAPALA

Le Bassin du Lerma-Chapala fait partie des régions mexicaines qui connaissent le plus fort développement urbain, agricole et industriel, ce qui provoque notamment une grave pollution des eaux.

Jusqu'à 1989, il n'existait que 15 stations d'épuration d'eaux usées urbaines, bien évidemment insuffisantes pour traiter les 16.6 m<sup>3</sup>/s rejetés dans le bassin.

Une stratégie d'assainissement a été adoptée avec la création d'un Conseil de Bassin précurseur en 1989.

45 stations d'épuration des eaux usées ont été construites et 6 sont en cours de réalisation pour les sources de pollution les plus importantes. 43 projets sont prêts pour les appels d'offres et le début des travaux.

Une troisième phase envisage l'assainissement de toutes les localités de plus de 10.000 habitants, avec la construction de 50 stations pour le traitement de 1.8 m<sup>3</sup>/s d'eaux usées.

Des "comités de soutien" ont été créés pour garantir le fonctionnement optimum des infrastructures de traitement existantes, chercher des crédits à faible intérêt pour accélérer la construction des ouvrages et programmer les stations manquantes, étudier les alternatives économiques pour la construction et le fonctionnement.

## RENFORCEMENT DU CONSEIL DE BASSIN DE LA VALLÉE DE MEXICO

Ce Conseil de Bassin a été créé le 16 août 1995 comme une instance de coordination et de concertation entre les différents niveaux gouvernementaux, la Commission Nationale de l'Eau (CNA) et les usagers, pour organiser une meilleure gestion des eaux et la préservation des bassins de la Vallée de Mexico et du Tula. Il est composé de 7 Secrétaires d'Etat, des 5 Gouverneurs des Etats du bassin et de 6 représentants des usagers, sous la présidence du Ministère de l'Environnement, des Ressources Naturelles et de la Pêche. La Comisión Nacional del Agua (CNA) assure le secrétariat technique.

Dès 1995, la Direction Régionale de la Vallée de Mexico (Gravamex) de la CNA a aidé à renforcer l'action du Conseil de Bassin.

En mai 1997, un Groupe de Travail Technique (GTT) composé de techniciens des institutions représentées au sein du Conseil de Bassin a été créé pour démarrer la coordination institutionnelle.

Ce Groupe de Travail est divisé en 4 Commissions Thématiques pour :

- l'aménagement,
- l'assainissement,
- l'usage efficace de l'eau,
- la gestion et préservation des bassins.

Gravamex a réalisé un diagnostic régional, qui est actuellement étudié par les autres partenaires du Groupe de Travail. Ce document servira de base pour l'élaboration du Schéma Directeur du Bassin en 1998, au sein du Conseil et avec la participation des usagers.

Toutes les actions de concertation nécessaires avec les agriculteurs, industriels, distributeurs d'eau, entreprises d'assainissement et prestataires de services de la région auront lieu au sein de l'Assemblée des usagers.

Ainsi, en appliquant le principe de responsabilité partagée, on assure une meilleure gestion de l'eau dans les Vallées de Mexico et du Tula.

**M. Armando AGUIRRE-SANCHEZ**  
*Directeur Régional*  
*Direction Régionale de la Vallée de Mexico*  
*Commission Nationale de l'Eau*

## CONSEIL DE BASSIN DU BALSAS

Le Conseil de Bassin du Balsas a été conçu comme une instance d'élaboration de la planification de l'ensemble du bassin et intégrant les programmes préparés par les Commissions de bassin installées pour les 4 affluents principaux.

Chaque Commission est conçue comme un groupe de travail mixte, chargé, dans le cadre du Conseil, de la programmation hydraulique du sous-bassin d'un affluent et de la mise en œuvre d'objectifs et de stratégies spécifiques visant à résoudre les problèmes hydrauliques particuliers qui s'y posent.

L'existence de ces Commissions au sein des Conseils de Bassin permet de mieux représenter les besoins particuliers des sous-bassins, d'appliquer une planification globale adéquate, d'aplanir les difficultés locales pour une utilisation de l'eau plus efficace et de satisfaire les demandes des différents usagers.

## GESTION DES EAUX SOUTERRAINES DANS LA VALLÉE DE QUERÉTARO

Pour faire face au problème de surexploitation de l'aquifère, le Conseil de Bassin du Lerma-Chapala a mis en place, le 20 février 1998, le Comité Technique des Eaux Souterraines (COTAS) de la Vallée de Querétaro.

Il s'agit d'un forum de participation, de coordination entre institutions et de concertation sociale. Il est essentiellement composé des utilisateurs de l'eau souterraine.

Son objectif principal sera de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre de programmes et d'actions permettant la stabilisation, la réhabilitation et la préservation de l'aquifère, ainsi qu'une meilleure gestion des eaux, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

## LE PACADIRH

### Un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Amérique Centrale

Si l'Amérique Centrale (488.000 Km<sup>2</sup> pour 32,2 millions d'habitants) est globalement bien dotée en ressources en eau de surface et souterraine, par contre dans tous les pays on observe de faibles pourcentages d'aménagement, des taux insuffisants de satisfaction de la demande (45% des habitants de la région sont dépourvus de services d'eau potable et d'assainissement), des forts taux de pollution et une administration centralisée et inefficace du secteur. Cette situation est en outre aggravée par le manque d'information disponible.

L'absence de précipitations provoquent des sécheresses temporaires ou à l'inverse des précipitations trop importantes causent des inondations.

La région doit unir ses efforts pour une **gestion intégrée et l'aménagement et la conservation des ressources en eau**, conformément aux objectifs du développement durable.

Pour répondre à une augmentation de la demande en eau, en quantité et qualité, et donc nécessairement des coûts environne-

mentaux, les pays devront adapter leur législation, encourager une meilleure utilisation des ressources, externaliser les coûts, promouvoir l'emploi de technologies propres...

Lors de la XIX<sup>e</sup> Réunion Ordinaire des Présidents d'Amérique Centrale en juillet 1997, il a été décidé que la Commission d'Amérique Centrale pour l'Environnement et le Développement (CCAD) formulerait un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau d'Amérique Centrale : le **PACADIRH**.

Le PACADIRH sera donc un ensemble de stratégies et d'actions visant à orienter et harmoniser l'aménagement commun des ressources en eau de la région, conformément aux principes du développement durable. Dans ce but, la CCAD dispose de l'appui du Secrétariat Général du Système d'Intégration Economique (SG-SICA), du Comité Régional des Ressources en Eau (CRRH), du Comité Coordinateur des Distributeurs d'Eau Potable d'Amérique Centrale, Panama et République Dominicaine (CAPRE), du soutien politique du Parlement d'Amérique Centrale (PARLACEN) et de l'aide financière du Gouvernement du Danemark (DANIDA).

Le PACADIRH tient compte des principes fondamentaux issus des conférences internationales : Dublin (1992), Rio de Janeiro (CNUED, 1992) et Paris (1998), ainsi que de ceux définis par l'Alliance d'Amérique Centrale pour le Développement Durable (ALIDES) et la Charte d'Amérique Centrale sur l'Eau.

### Le Processus de Formulation

Le processus a débuté avec l'organisation, entre juin et octobre 1998, d'ateliers nationaux dans chaque pays d'Amérique Centrale, pour s'accorder en termes techniques et politiques sur les solutions aux problèmes du secteur, y compris ceux liés aux bassins bi ou tri-nationaux.

En se basant sur les expériences nationales, la Conférence Régionale de Managua, Nicaragua, aura lieu du 9 au 11 février 1999. Elle permettra de s'accorder sur les actions à caractère régional et sur l'organisation et le financement nécessaires à leur réalisation, le soutien de la coopération internationale dans les projets d'aménagement régional et la participation des pays d'Amérique Centrale à l'évaluation des ressources en eau globales.

## COSTA RICA

Le PACADIRH distingue 17 actions relatives à l'eau à réaliser dans les pays d'Amérique Centrale.

### L'Organisation du PACADIRH

Le succès espéré du Plan d'Action Régional dépend en grande partie de l'organisation qui sera adoptée pour sa mise en œuvre, de l'équipe responsable, du temps nécessaire et du financement disponible.

Un organisme régional devra assurer la liaison avec le Sommet des Présidents et se chargera de l'orientation et de la coordination du Plan avec chaque gouvernement. Il se verra confier la mise en œuvre du Plan d'Action Régional, la représentation de l'Amérique Centrale auprès des organisations internationales et le suivi des accords régionaux. Celui-ci sera également chargé de solliciter l'assistance technique et financière nécessaire pour finaliser les actions proposées.

**Manuel Basterrechea, Directeur Régional Equipe Technique du PACADIRH.**  
**Maureen Ballester Vargas, Coordinateur du PACADIRH - Costa Rica**  
**E-mail :**  
**cuentemp@sol.racsa.co.cr**

# COLOMBIE

## LA RÉHABILITATION DU BASSIN DU NIMA : L'UNION FAIT LA FORCE !

Le Bassin Hydrographique du Nima se situe sur les contreforts de la cordillère centrale, dans le Département de la Vallée du Cauca autour de la Ville de Palmira.

En 1980, la ville de Palmira a été privée d'eau pendant six jours suite aux coulées de boue qui se produisent chaque année, du fait d'une mauvaise utilisation des sols par les fermiers et forestiers, arrêtant la production d'électricité, obstruant les canaux d'irrigation et les ouvrages d'adduction.

Il était nécessaire de définir une stratégie permettant de freiner le processus de dégradation

et de limiter les impacts négatifs sur les ressources naturelles. Une collaboration entre les intéressés était prioritaire pour mobiliser les ressources financières, nécessaires à toute action de réhabilitation. Les mesures suivantes ont donc été prises :

- En 1982, mise en place du Comité de Protection et Réhabilitation du Bassin Hydrographique du Nima (PROMINA), avec le soutien financier de CORPO-CUENCAS, la municipalité de Palmira, l'Entreprise Publique distributrice d'eau de Palmira et la Corporation Autonome Régionale de la Vallée du Cauca

qui financent 10 millions de pesos colombiens par an (7.000 dollars US).

- Acquisition par Smurfit Carton de Colombie de 1.360 hectares pour établir des plantations forestières «protectrices-productrices», pour 2.500 millions de pesos colombiens (1.600.000 dollars US).
- Création en 1993, pour l'irrigation des cultures (170 usagers/6.900 hectares), de l'Association des Usagers du Nima (ASURNIMA) et mobilisation de près de 50 millions de pesos colombiens par an (33.500 dollars

US) pour la réalisation de projets environnementaux concrets.

Il reste encore beaucoup à faire, mais il est prouvé que «l'union fait la force» et qu'avec une volonté commune, des réalisations ont pu être obtenues en 16 ans à peine, en suivant le Plan de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Bassin, qui devient un outil d'orientation pour tous les acteurs impliqués.

**Jairo Arias Garcia**  
**Coordinateur du Bassin du Nima C.V.C.**  
**Fax : (57) 272 8056**

## LES BASSINS HYDROGRAPHIQUES EN COLOMBIE

La Colombie dispose d'importantes ressources en eau et de nombreux bassins hydrographiques et sources qui n'ont pas été gérés convenablement jusqu'à présent. Les statistiques des organisations concernées sont assez préoccupantes et le Ministère de l'Environnement a présenté en ce sens un rapport au Congrès en juillet 1996.

Pour faire face à cette situation, le Centre National de l'Eau - CENAGUA, l'Organisation Panaméricaine de la Santé OPS/OMS et le Ministère du Développement ont organisé, en avril 1998, le Séminaire International «**Gestion, Réhabilitation et Durabilité des Bassins Hydrographiques**». Ce séminaire a insisté sur l'importance de préserver les bassins hydrographiques et d'atténuer les impacts de phénomènes récurrents tel que le «Pacífico». Il nous a conduit à chercher des solutions intégrées.

Parmi les recommandations de ce séminaire les plus importantes sont les suivantes :

- Le Gouvernement National, par l'intermédiaire des Ministères concernés, doit veiller à ce que la législation soit claire et simple et à ce qu'elle facilite la concertation entre les différents acteurs dans les régions. Il doit également mettre en place des mécanismes d'incitation fiscale et financière encourageant la collaboration et la concertation entre acteurs publics et privés.
- Il est recommandé que le Ministère de l'Environnement encourage la création d'Organismes de Bassin chargés de gérer les bassins partagés, afin de pouvoir surmonter les difficultés institutionnelles rencontrées par certaines autorités environnementales.

- Les corporations autonomes régionales doivent étudier, analyser et diffuser la législation en vigueur et travailler activement à l'éducation et à la sensibilisation de la collectivité. Elles doivent également tendre à avoir une unité de référence pour le développement de programmes de mise en application des règlements en vigueur.
- Il est recommandé d'établir un réseau national de coopération technique pour la gestion des bassins hydrographiques, pour l'information sur les activités en cours et sur leur mauvaise gestion éventuelle, pour aider les compagnies et municipalités dans la formulation et la mise en œuvre de plans de gestion et les informer des résultats de la coopération technique nationale et internationale.
- Il convient de développer les ressources humaines pour la gestion des ressources en eau et naturelles.

Enfin, il a été décidé que le Ministère de l'Environnement refuse le permis environnemental à l'entreprise MINEROS EL DORADO, pour l'exploitation aurifère du Rio Saldaña à Ataco, en raison de l'impact environnemental et économique sur cet affluent le plus important du Rio Magdalena dans le Département de Tolima.

**Hermes Huertas**  
**Directeur Exécutif - CENAGUA**  
**E-mail :**  
**cenagua@impsat.net.co**

## ÉTUDE DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU RIO SUSAGUÁ

Le bassin du Rio Susaguá est situé au nord-est du département de Cundinamarca, à 40 km de la ville de Santafé de Bogota, sur les municipalités de Zipaquirá et Cogua. Il fait partie du bassin hydrographique du Rio Neusa, affluent du Rio Bogota.

Le bassin présente des caractéristiques physiques différentes correspondant à trois zones bien distinctes : étendue désertique en altitude, pied de la montagne et savane.

Dans sa partie basse, le bassin est fortement pollué par des rejets industriels et les eaux usées des établissements humains situés aux environs de Zipaquirá, comme Barandillas, La Paz et Santa Isabel.

Le territoire du bassin est soumis à une pression constante due aux changements dans l'utilisation de la terre et à une forte croissance démographique. L'offre naturelle ne peut plus satisfaire l'augmentation des besoins en eau, provoquant ainsi des conflits d'usage.

Une des alternatives possibles est une réglementation stricte des usages de l'eau, basée sur des études techniques, visant à une utilisation optimale des ressources en eau, en recherchant l'équilibre entre l'offre naturelle et la demande socioéconomique.

Un bassin est un système dynamique où interviennent des éléments biotiques, abiotiques et anthropiques interdépendants, définissant des écosystèmes différents.

L'aménagement du territoire, perçu comme la projection dans l'espace de politiques sociales, culturelles, environnementales et économiques d'une société, est un moyen de résoudre les problèmes d'occupation et d'usage

désordonné des espaces et ressources naturelles.

A la fin des travaux entrepris, on disposera d'études hydrométéorologiques, agronomiques, socioéconomiques, sur l'utilisation des sols, les ouvrages hydrauliques, l'irrigation et le drainage, la qualité de l'eau, l'impact environnemental sur le développement, ainsi que d'une cartographie numérique thématique et d'une «interface» électronique de consultation pour les personnes intéressées. Les études biophysiques et socioéconomiques permettront de connaître la situation actuelle du bassin et de proposer les réglementations et programmes les mieux adaptés à la réalité de cette unité territoriale.

On prévoit l'élaboration et la formulation d'un plan d'aménagement du territoire et d'un plan d'aménagement des ressources en eau et de protection de l'environnement. Ces deux plans comprendront des propositions concrètes pour la gestion agricole, la localisation industrielle et résidentielle, la délimitation de zones réservées et de gestion particulière, ainsi que d'autres aspects issus de l'étude pouvant être utiles pour la gestion intégrée et ordonnée du bassin hydrographique du Rio Susaguá.

**Diego Bravo**  
**Corporation Autonome Régionale de Cundinamarca (CAR)**  
**Fax : (57 77) 334 8793**



# ÉVALUATION DES RÉSULTATS DU PROGRAMME QUINQUENNAL DE DÉPOLLUTION DES RESSOURCES EN EAU : DU RIO NEGRO-NARE

La promulgation du décret du 1 avril 1997 oblige les autorités environnementales à appliquer les redevances comme des instruments économiques visant à réduire les charges polluantes en termes de DBO et MES.

Dans ce cadre, les corporations environnementales doivent réaliser des évaluations semestrielles et des rapports approfondis qui seront soumis au Comité Directeur qui, en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs, devra à son tour décider de l'augmentation du critère régional et de son adoption comme mécanisme de pression économique pour les usa-

gers des bassins qui ne respectent pas les critères pré-définis.

Cet instrument économique de contrôle de la pollution est mis en oeuvre depuis peu de temps mais les charges polluantes ont d'ores et déjà été réduites de manière significative.

Sur 193.541.655,00 \$ facturés, 134.429.628,00 \$ ont été effectivement recouverts pour le premier semestre 1997, soit 69.45% du total facturé.

Toutefois, le rapport final sur la pollution des bassins montre qu'aucun des bassins de la région n'a atteint l'objectif

de réduction de 50% de la charge polluante en DBO et MES durant le premier semestre 1997.

Toutes les entreprises signataires de l'accord pour une production plus propre, membres de la Corporation Patronale d'Antioche Ouest, ont acquitté les redevances dans les délais.

Le travail de suivi et contre-échantillonnage de la Corporation a montré que plus de 50% des projets ne sont pas mis en oeuvre.

La corporation doit donc ajuster le critère régional, en le passant de 1,0 à 1,5, conformément au décret. Ainsi, du-

rant le deuxième semestre, chaque kilogramme de DBO et MES doit être affecté par une valeur équivalente à la charge résiduelle totale, multipliée par le tarif minimum et 1,5.

**Corporation Autonome Régionale du Rio Negro-Nare (CORNARE)**  
Fax : (57 4) 545 02 29

## EUROPE COMMISSION EUROPÉENNE

### LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

Une restructuration approfondie de la Politique Européenne sur l'Eau est en cours, et une nouvelle Directive Cadre sur l'Eau sera l'instrument opérationnel pour le siècle prochain.

L'objectif principal de cette directive est d'établir un cadre pour la protection des eaux douces de surface, des estuaires, des eaux côtières et des eaux souterraines dans l'Union Européenne. Celle-ci permettra d'empêcher une plus grande détérioration des écosystèmes aquatiques et de protéger et d'améliorer leur état et de promouvoir une consommation durable de l'eau.

La Directive implique :

- une **gestion par bassin versant**,
- une évaluation des caractéristiques du **bassin versant**,
- le suivi de l'état des eaux de surface et souterraines dans le bassin versant,
- la formulation de programmes de mesures pour atteindre l'objectif,
- l'intégration des activités mentionnées ci-dessus dans un «**Plan de Gestion du Bassin Versant**» et la consultation du public sur ce Plan.

De plus, elle requière la mise en place :

- de mécanismes permettant :
  - de s'assurer que l'utilisation de l'eau est payée par les usagers à des prix permettant le recouvrement total des coûts,
  - d'informer les autorités nationales et de la Commission de problèmes particuliers,
  - d'un contrôle de la pollution accidentelle,
  - de procédures simplifiées d'information, et
  - d'une procédure pour la formulation de stratégies permettant de lutter contre la pollution causée par des polluants particuliers ou par des groupes de polluants.
- La nouvelle Directive permettra de rationaliser la législation sur l'eau de l'Union en abrogeant sept directives existantes et de s'assurer que toute norme adoptée est cohérente avec l'utilisation durable des ressources en eau.

**Asger Olsen**  
Commission Européenne,  
DG XI  
E-mail :  
Asger.OLSEN@DG11.cec.be

## AGENCE EUROPÉENNE DE L'ENVIRONNEMENT



### Le Centre Thématique pour les Eaux Continentales reconduit jusqu'à l'an 2000

Le Centre Thématique Européen pour les Eaux Continentales (CTE/EC) assure des tâches d'expertise technique pour le compte de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE).

Mis en place en 1995 pour 3 années, le CTE/EC a vu son mandat renouvelé pour la période 1998-2000 afin d'assurer :

- **La mise en œuvre d'un réseau européen de surveillance des eaux : "EUROWATERNET"** : Ce réseau doit permettre de produire une information sur les milieux aquatiques qui soit fiable, représentative et comparable dans tous les Etats membres. La compétence de l'AEE s'étend non seulement aux 15 Etats membres de l'Union Européenne, mais aussi à la Norvège, l'Islande et aux pays d'Europe Centrale.
- **La préparation des rapports sur l'état de l'environnement en Europe** :

L'AEE est tenue à produire tous les 3 ans un rapport sur l'état de l'environnement en Europe, appelé rapport DOBRIS. Le CTE/EC a contribué aux chapitres «eau», en particulier sur les aspects eutrophisation et disponibilité de la ressource, du

rapport paru au printemps 1998.

- **Le support technique à la réglementation européenne** : L'AEE, en liaison avec la Commission Européenne (DGXI), confie au CTE/EC des tâches techniques qui concernent aussi bien les réglementations existantes, dans le cadre de la collecte des données qu'appellent ces réglementations, que la future Directive relative à la ressource en eau.

#### UN CONSORTIUM DE 8 ORGANISATIONS

- AWW ( Autriche)
- CEDEX (Espagne)
- INAG (Portugal)
- NERI (Danemark)
- NIVA (Norvège)
- OIEau (France)
- VMM (Flandres)
- Et WRC (Grande Bretagne) qui pilote le consortium

Ces organisations se partagent les tâches en fonction des expertises propres à chacune.

**D. Preux**  
Fax : +33 5 55 77 72 24  
E-mail : snide@oieau.fr

# ESPAGNE

## CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DU TAGE

### LE TRANSFERT TAGE-SÉGURA, LE PREMIER D'EUROPE

L'Espagne est le pays d'Europe où l'irrégularité des précipitations est la plus accusée dans l'espace et dans le temps.

Alors que la Cordillère Cantabrique bénéficie de précipitations semblables à celles des pays de la région, d'autres parties de l'Espagne sèche souffrent de pénurie et de précipitations irrégulières. Le Sud-Est de l'Espagne est une région où cette situation est particulièrement grave.

Le Plan National des Travaux Hydrauliques de 1933 a prévu d'amener l'eau de la source du Tage vers le Sud-Est, ce qui est devenu réalité dans les années 70.

Ce transfert est entré en exploitation en 1979. Une moyenne de 287 hm<sup>3</sup> et un maximum de 470 hm<sup>3</sup> ont été transférés depuis

cette date. Il était prévu de transférer 600 hm<sup>3</sup> par an, mais l'extrême sécheresse dont a souffert la source du Tage a empêché cette prévision de devenir réalité.

L'infrastructure de transfert, comprend :

- Deux hyper barrages régulateurs (Entrepeñas et Buendía), avec une capacité totale de 2.400 hm<sup>3</sup>.
- Une impulsion de 263,50 mètres, nécessaire pour l'installation d'une centrale électrique réversible.
- Un canal de 260 km, divisé en trois sections dont la dernière en tunnel.
- D'autres infrastructures de régulation du bassin du Tage permettent de fournir les ressources nécessaires pour satis-

faire les demandes en eau situées en aval de la dérivation.

Le prix du service est payé par les usagers selon des tarifs comprenant une contribution au coût des ouvrages et aux frais fixes et variables de fonctionnement et d'entretien.

Les tarifs de mise à disposition ou d'aménagement des eaux transférées sont de 19,1794 ptas/m<sup>3</sup> pour l'irrigation et de 25,1136 ptas/m<sup>3</sup> pour l'alimentation en eau.

La distribution d'eau est garantie pour une population supérieure à un million et demi d'habitants et pour l'irrigation de plus de 70.000 ha. Les régions bénéficiaires ont pu ainsi améliorer leur niveau de vie et dépasser la moyenne espagnole et arrêter les émigrations endé-

miques. Aujourd'hui, ces régions bénéficiaires présentent les meilleurs taux de croissance démographique.

Le Plan Hydrologique du Tage a évalué la quantité d'eau excédentaire pouvant être dérivée du bassin tout en garantissant le développement de celui-ci.

Le consensus obtenu sur la régulation prévue par le Plan Hydrologique du Tage, grâce aussi à de meilleures conditions hydrologiques, a pu mettre fin à une série ininterrompue de protestations et de conflits, "guerres locales de l'eau", causées par l'exploitation précédente du système.

**José Antonio Llanos Blasco**  
**Confédération Hydrographique du Tage**  
**Fax : +34 1 554 93 00**

# FRANCE

## RHIN-MEUSE

### COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE LA MEUSE

Fruit de plusieurs mois de négociations entre les autorités néerlandaises, flamandes, wallonnes, bruxelloises et françaises, l'accord pour la protection de la Meuse fut signé à Charleville-Mézières (F) le 26 avril 1994, les autorités luxembourgeoises, allemandes, et belges étant par ailleurs en position d'observateurs.

Cet accord prévoit un renforcement de la coopération pour ce fleuve international : réseaux de mesure et d'alerte coordonnés, établissement de bilans de pollution, évaluation harmonisée de la qualité des eaux et des écosystèmes et élaboration d'un programme d'action pour la reconquête de la qualité des milieux.

Cet accord prévoit également la création d'une Commission Internationale pour la Protection de la Meuse (CIPM), outil fédérateur pour la mise en œuvre de cette coopération.

L'Accord de Charleville-Mézières ayant été ratifié par toutes les parties contractantes en octobre 1997, la CIPM a pu officiellement engager ses travaux au 1er janvier 1998.

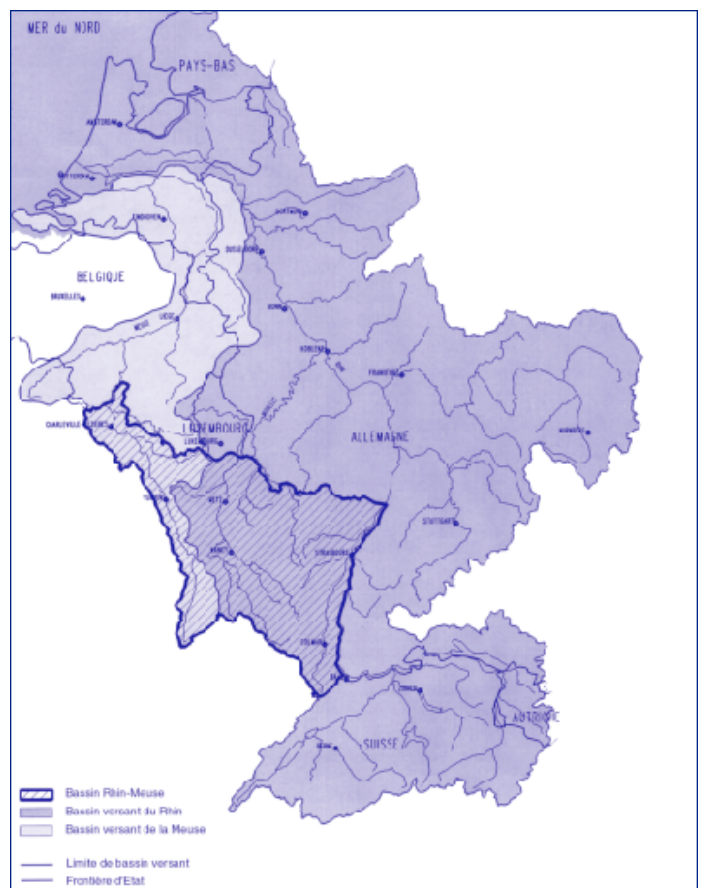
Toutefois la volonté politique de coopérer étant très forte, les travaux effectifs avaient pu démarrer sans attendre cette ratification. Ainsi, un rapport sur la qualité de la Meuse internationale a été publié en 1997 et le « Programme d'Action Meuse » a pu être approuvé par la toute nouvelle Commission dès le 10 mars 1998.

La région Wallonne ayant assuré la Présidence de la Commission pendant la phase de transition (1995 - 1998), c'est la France qui présidera la CIPM pour les deux années à venir.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, riche de son expérience internationale dans les Commissions du Rhin, de la Moselle, et de la Sarre, participe très activement aux travaux de cette nouvelle Commission.

Il est à noter également que des membres du Comité de Bassin, dont son Président, font partie de la délégation française aux Assemblées Plénières de la CIPM.

**Denis BESOZZI**  
**Agence de l'Eau Rhin-Meuse**  
**Fax : +33 3 87 60 49 85**  
**E-mail : besozzi@eau-rhin-meuse.fr**



# ADOUR- GARONNE

## LES PÊCHEURS, REDEVABLES VOLONTAIRES

La pêche de loisirs reste une activité très pratiquée par environ 6 millions de pêcheurs. Leur présence assidue le long des berges en fait des observateurs privilégiés de la qualité de nos milieux aquatiques et leurs représentants ne manquent pas de souligner la nécessité de conserver ou de retrouver des rivières non altérées par les activités économiques où se maintient et se développe une faune piscicole abondante.

Dans les six Comités de Bassin français qui rassemblent des représentants de tous les usagers de l'eau, les pêcheurs de loisirs mais aussi professionnels en rivière sont bien entendus représentés.

Ces usagers de l'eau, dont l'activité ne porte pas préjudice à la quantité, à la qualité ou à l'écoulement

naturel de la rivière, ne sont pas tenus de payer des redevances aux Agences de l'Eau.

Les représentants de la pêche en Adour-Garonne ont estimé que la solidarité de bassin devait s'exprimer équitablement, afin de renforcer la prise en compte de leurs intérêts et de leurs objectifs. C'est pourquoi les pêcheurs de loisir, suivis quelques mois plus tard par les pêcheurs professionnels, ont décidé de contribuer volontairement au financement de la politique de gestion des eaux du bassin.

Cette démarche a donné lieu à la signature d'accords-cadres avec l'Agence de l'Eau pour la durée du Programme d'Intervention, 5 ans.

Les contributions des pêcheurs, rassemblées par les fédérations départementales ou les associations professionnelles, seront forfaitaires et progressives : elles passeront par pêcheur de 12F en 1998 à 20 F en 2001 pour les pêcheurs professionnels et de 1F à 3F pour les pêcheurs amateurs.

Désormais, les organisations de pêche pourront aussi recevoir directement des aides de l'Agence pour des opérations :

- d'amélioration des connaissances;
- de restauration et de gestion des habitats piscicoles;
- d'information et de sensibilisation du public;
- d'autres actions telles que les réseaux de mesures ....



Bien que les sommes en jeu restent modestes, ces contributions permettront de renforcer le partenariat entre le monde de la pêche et l'Agence de l'Eau et de mettre en valeur la convergence manifeste des intérêts et des objectifs de ces organismes avec les instances de bassin.

La démocratie de gestion au sein de ces instances, instaurée par la loi sur l'eau de 1964, se trouve confortée et enrichie par ces accords.

Aujourd'hui «l'usager loisirs» de nos rivières veut être un acteur à part entière de leur gestion.

**Alain DUCHEIN**  
Agence de l'Eau  
Adour-Garonne  
Fax : +33 5 61 36 37 28

# SEINE-NORMANDIE

## L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE INTÉRESSE NOS PARTENAIRES ÉTRANGERS

La loi française du 16 décembre 1964 instaure une gestion de l'eau dans son cadre naturel : le bassin hydrographique.

Le territoire français est partagé en six grands bassins hydrographiques, dans lesquels les six Agences de l'Eau, établissements publics administratifs de l'Etat, agissent pour concilier la gestion de l'eau avec le développement économique et le respect de l'environnement dans leur bassin respectif.

Dans chaque bassin, un Comité de bassin rassemble les différents acteurs (élus locaux, usagers industriels et agricoles, associations et représentants de l'Etat). C'est un lieu de gestion partagée et participative.

Des programmes quinquennaux d'intervention déterminent les priorités d'action et leur financement. Ils sont élaborés de façon concertée par les Conseils d'Administration des six Agences de l'Eau, adoptés par leur Comité de Bassin et approuvés par le Premier Ministre.

Les Agences de l'Eau (Artois-Picardie, Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie) attribuent des aides financières aux collectivités locales, industriels et agriculteurs qui s'engagent à sauvegarder les ressources et la qualité de l'eau. Ces fonds proviennent de redevances perçues auprès des utilisateurs de l'eau, calculées en

fonction de la pollution rejetée et des quantités prélevées. Ainsi, les septièmes programmes des Agences de l'Eau vont mobiliser 105 milliards de francs de travaux entre 1997 et 2001.

### De nombreux visiteurs

Devant l'intérêt suscité dans de nombreux pays par ce système, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a développé des coopérations internationales dès 1990.

C'est une foule de personnalités étrangères - plus de 300 visiteurs par an - qui viennent chaque année découvrir l'organisation française de l'eau : les raisons de sa création, ses débuts, les difficultés qui ont été rencontrées et la façon dont elles ont été résolues. Une question surtout taraude ces visiteurs : comment les Français font-ils pour «faire payer l'eau par l'eau» ?

Du Ministre jusqu'au technicien de l'environnement, ils sont japonais, chinois, latino-américains, africains, maghrébins, moyens-orientaux, hongrois, russes, ukrainiens, suédois...

### Des missions d'experts

Il faut également répondre sur place aux demandes des gouvernements qui souhaitent démontrer à leurs instances locales, le détail des méandres institutionnels d'une gestion démocratique des ressources en eau.

Ces missions se poursuivent bien souvent par des études -

technique, politique ou institutionnelle - de la viabilité d'un système de bassins gérés localement.

Ces études à l'étranger mettent souvent en évidence trois formes d'écueils :

- d'abord la multiplicité et la diversité des acteurs publics ou privés concernés par la question de l'eau, les uns et les autres affichent des intérêts différents souvent opposés, qu'il convient de faire converger dans un programme cohérent,

- ensuite, la forte centralisation qui caractérise le système politique de nombreux pays est un frein important,

- enfin, la difficulté de mobiliser les crédits. Les montants des budgets annuels des Agences françaises font évidemment rêver les visiteurs étrangers. Il convient toutefois de prendre en compte leur très lente progression durant trente années d'activité, et la forte participation de tous les usagers.

### Des jumelages avec nos voisins européens

Rencontres, échanges de savoir-faire et de techniques, accords de coopération, visites d'installations... des liens forts ont été noués au cours des dernières années, comme par exemple entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office de l'Eau du Land de Bavière, l'Environment Agency de la région Tamise, la province belge du Hainaut, ou encore, avec la Confédération Hy-

drographique du Guadalquivir en Espagne.

Les Agences de l'Eau disposent depuis décembre 1997 d'une délégation permanente auprès de l'Union Européenne.

En effet, une directive-cadre destinée à faire le ménage dans le maquis des textes en vigueur s'élabore actuellement à Bruxelles. Celle-ci prévoit d'une part d'instituer une gestion par bassin et d'autre part, envisage d'imposer la notion de programmes d'action, de manière comparable à ceux auxquels obéissent les Agences Françaises. Enfin, elle imposera que tous les coûts de l'usage de l'eau soient payés par l'utilisateur final à l'horizon 2010.

Ainsi, plus de 30 ans après leur création, les institutions françaises de bassin ont su faire rendre toujours plus concrète «la gestion durable de l'eau» en instaurant un équilibre entre préservation de l'environnement, concertation sociale et activité économique

**Agence de l'Eau  
Seine-Normandie**  
Fax : +33 1 41 20 16 09  
E-mail : dai@aesn.fr



# FRANCE

## "SEQ-EAU" : LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Une nouvelle étape est franchie pour l'évaluation de la qualité des cours d'eau avec l'élaboration du **SEQ-eau**, qui permet une évaluation complète de la **qualité** fondée sur la notion **d'altération**.

Le regroupement de paramètres dans un nombre limité d'altérations permet de prendre en compte les spécificités régionales (variété de paramètres), tout en proposant un langage commun (l'altération).

Le SEQ-eau offre ainsi la possibilité :

- de constater l'aptitude de l'eau à satisfaire les fonctions et usages,
- de la comparer avec ce qui est souhaité,
- d'identifier la ou les altérations qui posent prioritairement problème,
- de définir alors un objectif de restauration de la qualité des eaux pour chaque altération concernée,
- et de suivre, par des classes et des indices de qualité, l'efficacité des différentes politiques de restauration de la qualité de l'eau.

Deux autres volets du système d'évaluation de la qualité des cours d'eau sont en préparation : qualité du milieu physique et qualité biologique.

Dès maintenant, les données biologiques (invertébrés, diatomées) peuvent, en complément du SEQ-eau, fournir une image de la qualité globale d'un cours d'eau.

**Ministère de l'Environnement  
Agences de l'Eau**



**Dominique PREUX**  
RNDE  
Fax : 33 (0) 5 55 77 72 24  
E-mail : d.preux@oieau.fr

# RNDE

## LE RÉSEAU NATIONAL DES DONNÉES SUR L'EAU



Le **Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE)** a été institué pour mettre en œuvre un système d'information cohérent, qui assure un accès aisé aux données existantes.

Créé en 1992 à l'initiative du Ministère de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, le RNDE s'est élargi progressivement à d'autres acteurs et fédère aujourd'hui :

- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- le Ministère chargé de la Santé,
- les six Agences de l'Eau
- le Conseil Supérieur de la Pêche,
- L'Institut Français de l'Environnement,
- L'IFREMER,
- METEO-France,
- Electricité de France,

- Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières,
- L'Office International de l'Eau

L'**OIEau** a été mandaté par le Ministère chargé de l'Environnement et les Agences de l'Eau pour animer le projet et exploiter des outils nationaux comme le **SANDRE** ou la **Banque Nationale des Données sur l'Eau (BNDE)**.

## LES SERVEURS DE DONNÉES

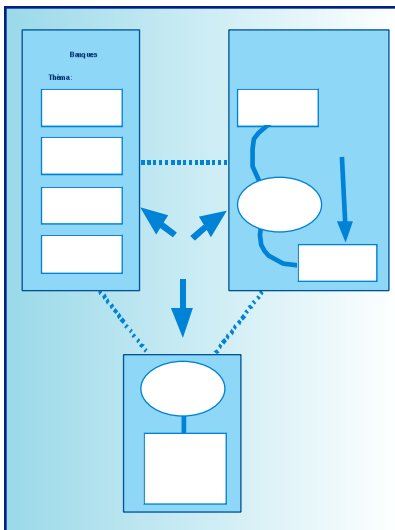
Le RNDE fédère des banques de données, placées au niveau des producteurs, dans les bassins (banques de bassin) et aussi au niveau national (Banque Nationale des Données sur l'Eau - BNDE).

Elles ont chacune une vocation thématique ou géographique.

Des serveurs de données sur Internet sont progressivement mis en place, de façon à permettre un accès universel à ces banques.

Le **Serveur National** <http://www.rnde.tm.fr> a pour rôle de donner accès à l'ensemble des outils du RNDE.

Il met à disposition les produits nationaux élaborés par le RNDE, comme par exemple le bulletin national de situation hydrologique.



## LES PUBLICATIONS

Le RNDE produit chaque année plusieurs synthèses, **parmi les plus récentes** :

- le bilan de l'assainissement des villes,
- les principaux rejets des industries,
- la situation des populations de poisson dans les rivières...

## L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Les techniques modernes de traitement de données font appel aux systèmes d'information géographiques, qui permettent d'introduire des références de localisation et de présenter les résultats sous forme de cartes.

La BDCARTHAGE est la base de données des bassins versants

et des 525.000 km de cours d'eau à grande échelle. Elle est élaborée par les Agences de l'Eau à partir de la BDCARTO de l'Institut Géographique National.

Un outil analogue pour les eaux souterraines est en cours de réalisation.



## LE SANDRE

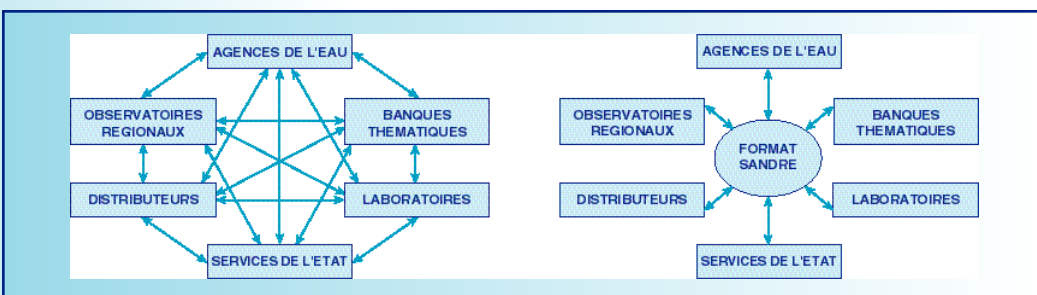
Le SANDRE est le langage commun aux producteurs et utilisateurs de données sur l'eau, à la base de tout échange efficace d'une information harmonisée.

Le SANDRE élabore :

- des descriptions de données sous formes de dictionnaires et de modèles,
- des nomenclatures nationales régulièrement mises à jour,
- des formats standardisés pour

les échanges électroniques (EDI).

Le SANDRE est reconnu par EDIFRANCE pour la normalisation des échanges de données sur l'eau.



# ITALIE

## CONFÉRENCE SUR LES BASSINS

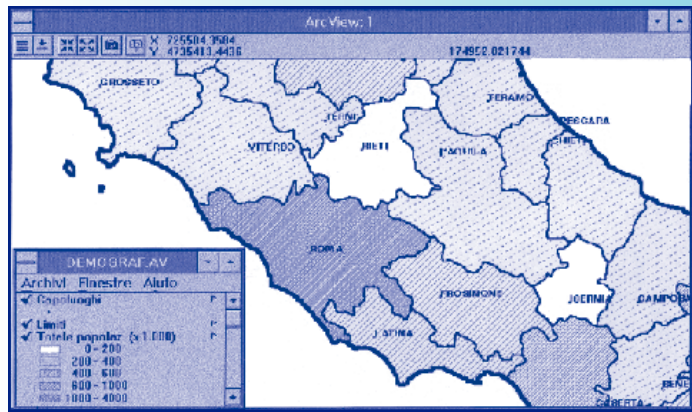
Une Conférence sur les Bassins organisée par l'Autorité des Bassins Régionaux du Latium aura lieu les 11 et 12 décembre 1998. Cette Conférence s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet de Plans Prioritaires des Bassins.

Les principaux objectifs de cette Conférence seront notamment :

- L'analyse des aspects juridiques et normatifs en matière de conservation des sols aux niveaux européen, national et régional (domaines de compétences, nouvelles orientations, etc.),

- Le renforcement du cadre normatif et réglementaire (application de directives et décrets)
- La réorganisation des principaux systèmes d'information régionaux (gestion et diffusion des données, etc.),
- La recherche de collaborations entre les Autorités pour une amélioration de l'efficacité et une homogénéisation des projets (conventions entre Autorités limitrophes, concertation avec les Services Techniques, etc.).

**Paolo Lupino**  
**Autorité des Bassins Régionaux – Région du Latium**  
**Fax : +39 6 5168 6514**  
**E-mail : oplazio@flashnet.it**



## L'AUTORITÉ DES BASSINS RÉGIONAUX DU LATIUM

La Loi italienne n°183 du 18 mai 1989 sur la conservation des sols définit un nouvel outil, le Plan de Bassin, dont l'élaboration est confiée à l'Autorité de Bassin.

Conformément aux dispositions de cette Loi, la Région du Latium a créé en 1994 sa propre «Autorité de Bassins Régionaux» dont le siège se trouve à Rome.

# HONGRIE

## Poursuite de la coopération franco-hongroise

La coopération technique entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office National de l'Eau hongrois (OVF) a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans. A cet effet, un nouvel accord-cadre a été signé le 29 janvier 1998, à Paris, par :

- pour la partie française : M. Joël Thoraval, Préfet de la Région Ile de France et Président de l'Agence de l'Eau, et M. Pierre-Frédéric Ténier-Buchot, Directeur Général de l'Agence de l'Eau.

- pour la partie hongroise : Dr. Miklós Varga, Directeur Général de l'OVF et M. Sándor Kabay, Directeur de la Direction Régionale de l'Hydraulique du Danube moyen.

Le fait qu'il s'agisse des deux organismes responsables de la gestion de l'eau dans la capitale de leur pays, montre l'importance particulière attachée à cette coopération.

Jusqu'ici, ces échanges d'information ont porté sur :

- l'application de la politique de gestion de l'eau,
- la collecte et l'épuration des eaux résiduaires urbaines,
- le prix de l'eau et le financement des équipements,
- la protection contre les crues.

Les experts hongrois ont notamment eu l'occasion d'examiner les procédures de financement des équipements utilisés dans le bassin Seine-Normandie.

A l'avenir, la coopération s'attachera prioritairement aux questions suivantes :

- planification des aménagements
- protection des eaux souterraines
- application du principe pollueur-payeur

Les relations professionnelles étroites qui existent entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'Office National de l'Eau constituent un moyen utile pour la Hongrie de se préparer à devenir membre de l'Union Européenne.

**Nguyen Tien Duc**  
**Agence de l'Eau Seine-Normandie**  
**Fax : (33-1) 41 20 16 09**

**K. Papp**  
**Office National des Eaux – OVF**  
**Fax : (36-1) 212-0775**

## Conférence Internationale à Budapest

La Conférence Internationale sur le Développement des Fleuves Européens s'est tenue du 16 au 18 avril 1998 à Budapest, au siège du Centre de Recherches sur les Ressources Hydrauliques (VITUKI). Cette manifestation fait suite à une série de rencontres durant lesquelles l'Association Internationale de Recherches Hydrauliques (AI-RE) s'est efforcée de générer un dialogue constructif entre ingénieurs hydrauliciens et écologistes (Utrecht, 1991, Trondheim, 1994, Québec, 1996).

Cette réunion de trois jours a rassemblé plus de 110 participants de 23 pays. Le programme a été divisé en 4 sessions :

- Le développement durable des fleuves européens,
- Les progrès réalisés dans les recherches sur l'ingénierie des fleuves,
- Les activités à buts multiples sur les fleuves,
- Les fleuves internationaux,

au cours desquelles 50 contributions ont été présentées.

Ces présentations ont souligné l'importance de la gestion intégrée des bassins hydrographiques et les interrelations qui existent entre les aménagements

des fleuves et l'environnement aquatique. Plusieurs présentations ont mis en exergue les expériences réalisées sur les fleuves européens comme le Danube, l'Isar, l'Inn, la Drava, la Tisza, le Rhin, l'Elbe, l'Oder ou la Vistule.

Les actes de la Conférence sont disponibles à VITUKI.

**József Gayer**  
**Centre de Recherches des Ressources Hydrauliques**  
**Fax : (36 1) 216 1514**

## Création de Conseils Régionaux pour la Gestion de l'Eau

La nouvelle loi sur «La gestion de l'eau» de la République de Hongrie est entrée en vigueur le 1er janvier 1996. Cette loi comporte de nombreux éléments nouveaux comme la création de «Conseils Régionaux de Gestion de l'Eau».

La raison la plus importante de la création de ces conseils régionaux de gestion de l'eau est que seuls les gens concernés peuvent être à même de formuler les demandes tenant compte de tous les intérêts en jeu. En raison des conflits d'intérêt sur l'eau, il est nécessaire qu'un tel organisme puisse rechercher des compromis entre ses membres pour déterminer l'avenir de la gestion des eaux dans les régions.

Le Ministre des Transports, des Télécommunications et de la Gestion des Eaux a été habilité à fixer, par décret ministériel, la composition et les termes de références des Conseils Régionaux de Gestion de l'Eau. Ce décret ministériel a été promulgué en mars 1998 et les conseils se sont mis en place en juin. 12 conseils régionaux ont été créés dans le pays - correspondants aux circonscriptions régionales des organismes

d'administration de l'eau - dont le territoire de compétence est le bassin hydrographique.

Les tâches les plus importantes des conseils régionaux de gestion de l'eau sont les suivantes :

- Suivi des paramètres déterminants de la gestion de l'eau dans la région,
- Harmonisation des plans d'aménagement des bassins hydrographiques et des programmes d'assainissement et d'épuration des eaux usées conformément aux principes nationaux,
- Avis sur les projets qui affectent la gestion de l'eau de la région et résolution des conflits d'intérêts,
- Avis sur le budget annuel de la direction régionale de l'hydraulique, approbation et contrôle des travaux hydrauliques réalisés sur financements divers,
- Harmonisation des plans inter-régionaux de distribution des ressources en eau.

Les conseils régionaux de l'eau sont composés de 24 membres. Les présidents sont élus parmi les membres qui sont des personnalités connaissant bien les problèmes liés à l'eau dans la région. Le secrétariat des conseils est exercé par les directions régionales de l'hydraulique.

Les premiers plans de développement des bassins hydrographiques sont en préparation et seront discutés prochainement.

**Dr. L. Szilávik Ph.D.**  
**Directeur Général Adjoint de l'Office National de l'Eau (OVF)**  
**Fax : (36-1) 212-0775**

# RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

## Réorganisation institutionnelle de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau est une ancienne tradition de la République Tchèque : la géographie de la République Tchèque est telle que tous les cours d'eau quittent le pays pour se jeter dans trois mers – la Mer du Nord (bassin de l'Elbe), la Mer Baltique (bassin de l'Oder) et la Mer Noire (bassin de la Morava, affluent du Danube). La planification de la gestion de l'eau et la gestion par bassins hydrographiques ont commencé au début des années 50. Des Agences de Bassin se sont mises en place vers le milieu des années 60 pour la gestion des principaux cours d'eau et barrages situés dans les bassins versants des cinq plus grands fleuves. En 1994, ces cinq Agences de Bassin, financées par l'Etat, se sont transformées en Compagnies indépendantes dont les actions appartiennent à l'Etat. Ces cinq Compagnies d'Aménagement de bassin sont devenues membres du RIOB dès la première Assemblée Générale au Mexique (1996) et la déclaration d'adhésion a été signée par leur fondateur – le Vice-Ministre de l'Environnement de la République Tchèque.

La Loi N° 122 de 1997, a modifié les compétences des administrations publiques en ce qui concerne la gestion de l'eau. Actuellement deux Ministères sont responsables :

- Le Ministère de l'Environnement est chargé de la protection des ressources en eau, de la qualité des eaux de surface et souterraines et des plans d'eau,
- Le Ministère de l'Agriculture est responsable de la gestion des plans d'eau (ruisseaux, réservoirs); des canaux artificiels, des systèmes d'irrigation et des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement et des stations d'épuration.

La tutelle des compagnies de bassin a été transférée au Ministère de l'Agriculture.

Les deux Ministères sont évidemment co-responsables du développement et de la mise en œuvre de la politique de gestion de l'eau. Une nouvelle Loi sur l'Eau, ainsi qu'une nouvelle loi sur les services publics du secteur, est en préparation car les conséquences des changements politiques et économiques de 1989 doivent être pris en compte ainsi que la législation de l'Union Européenne.

Actuellement, la gestion des eaux de surface est principalement du ressort de trois sortes d'institution sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture :

- Les Compagnies d'aménagement de bassin dont 100 % du capital appartient au Ministère, sont chargées de la gestion des plus grands fleuves et réservoirs.
- L'Autorité de Valorisation des Terres, responsable de la gestion des petites rivières et réservoirs destinés à l'agriculture et des canaux et systèmes d'irrigation. La transformation de cette autorité est en préparation dans le but de l'intégrer aux compagnies de bassin.
- Les forêts dépendent de l'administration des Forêts responsable aussi des rivières de montagne.

Un nouveau style de planification, basé sur une plus large participation des administrations locales/régionales et des municipalités de chaque bassin versant commence à se mettre en place. Le processus de gestion «de bas en haut» plutôt que «de haut en bas» s'applique en se concentrant sur la stratégie de développement durable et de l'utilisation des ressources en eau en accord avec la nouvelle Directive cadre sur la politique de l'eau élaborée par la Commission Européenne

**Pavel Puncochar,**  
Département de Politique de Gestion de l'Eau, Ministère de l'Agriculture

## La Compagnie d'Aménagement de Bassin de l'Ohre

- Protection spéciale contre les inondations en Bohême

La protection spéciale des régions industrielles et minières contre les crues est un élément important de la gestion de l'eau dans les zones administrées par la Compagnie d'Aménagement de Bassin de l'Ohre. Elle concerne une zone de charbon de faible étendue située sous la chaîne de montagnes de Krusné. La détérioration de ce bassin a provoqué des changements fondamentaux des systèmes hydrologiques naturels qui ont affecté plus de 90 municipalités.

Des dizaines de km d'ouvrages de protection des fleuves et des canaux artificiels ont été construits depuis le début des années 70.

Il a fallu aussi éviter la dégradation des forêts de ces bassins versants, responsable de 40 à 60 % d'augmentation des débits.

La protection spéciale contre les crues a coûté en investissement 1,6 millions de Kc. L'équilibre économique de ces unités spéciales n'est pas encore résolu car les compagnies minières, les bénéficiaires de ce service, refusent de couvrir les coûts de fonctionnement, ce qui provoque des

pertes annuelles pour la Compagnie d'Aménagement de Bassin de l'Ohre, qui dépassent 65 millions de Kc qui doivent être couvertes par d'autres activités.

- **Système de contrôle de la gestion de l'eau**

Le système de contrôle de gestion de l'eau (VHD) de la Compagnie d'Aménagement de Bassin de l'Ohre permet d'assurer le bon fonctionnement des réseaux de distribution d'eau et des stations de traitement mais aussi de préserver la quantité et la qualité de l'eau, de protéger le territoire et les biens contre les inondations, de maintenir le flux minimum nécessaire à la santé, de créer des conditions favorables à la vie piscicole et aux loisirs et de diminuer l'impact négatif du gel.

Il s'agit d'un système automatique d'information, de contrôle et de communication qui garantit en temps réel la mesure, le transfert et le traitement des données hydrométéorologiques et opérationnelles, nécessaires à la gestion efficace des eaux de l'Ohre. Tout le système est compatible avec le système d'information de la Compagnie d'Aménagement de Bassin et fait partie intégrante du système régional d'informations hydro-écologiques.

Ce système a été conçu entre 1975-1982 et le contrôle et la collecte automatique des données ont commencé en 1983.

Le renouvellement des réseaux de mesures automatiques et du centre de contrôle de Chomutov est en cours depuis 1993. Une fois terminé, le centre traitera automatiquement environ 600 paramètres collectés en 200 points de mesure.

Le système automatique de transfert et de traitement des données améliore sensiblement la gestion de l'eau sur le territoire de la Compagnie.

**Vaclav Pondelicek, Directeur Technique**  
Agence d'Aménagement de Bassin de l'Ohre,  
Fax : +42 396 263 07

## T.G. Masaryk : Centre de Formation et d'Information dans le domaine de l'eau

L'Institut de Recherches sur l'Eau de T.G. Masaryk à Prague, dans le cadre du programme européen PHARE et avec la coopération de l'Office International de l'Eau, crée un Centre de Formation et d'Information pour les décideurs dans le domaine de l'eau. Son objectif est de favoriser l'échange d'expériences et la promotion de pratiques modernes et d'améliorer les connaissances sur

la gestion intégrée des ressources en eau en relation avec les directives de l'Union Européenne.

La base documentaire de l'OIEau - EAUDOC a été installée dans notre Institut dans le cadre de ce projet.

Tous les membres de notre Centre ont apprécié les formations réalisées en France et en République Tchèque. Ils ont bénéficié du savoir-faire de l'OIEau qui leur a apporté un avantage en comparaison avec les autres types de formation dispensée dans le même domaine en République tchèque.

Les modules de formation suivants ont été utilisés dans une première série de séminaires pilotes sur :

### 1. Les méthodes modernes de gestion communale de l'eau :

- Elaboration de plans d'aménagement du territoire,
- Programmes de développement des services des eaux (PRV-KUC),
- Utilisation de données des Systèmes d'Information Géographiques,
- Réservation des débits écologiques des cours d'eau,
- Choix des technologies pour les stations de potabilisation des eaux et des stations d'épuration des eaux usées.

### 2. Les outils économiques et juridiques pour le contrôle de la pollution :

- La législation européenne dans le domaine de l'eau,
- Outils de gestion et financement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.

Les participants ont apprécié l'atmosphère des sessions de formation et leur orientation thématique et plusieurs d'entre eux ont demandé leur inscription aux formations suivantes, le plus grand éloge est venu d'un participant de Brno qui a insisté sur la grande importance d'une telle action, unique dans son genre pour les agents sur le terrain.

Il est maintenant possible d'animer en République Tchèque un véritable Institut d'Administration Publique de l'Eau qui va développer de nouvelles formations, notamment dans le cadre de l'adhésion à l'Union Européenne, en coopération avec le Ministère de l'Agriculture et l'OIEau.

L'Institut de Recherches sur l'Eau TG Masaryk participe également au projet Phare WAWAMAN «Multi-Country Programme in Distance Education».

**Jitka Spoustová,**  
Directeur du Centre  
Institut de Recherches sur l'Eau T. G. Masaryk  
Fax : +420 2 311 38 04

# FÉDÉRATION DE RUSSIE

## CONCEPT D'UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Le secteur de l'eau en Russie est confronté à une crise dont les principales causes sont :

- Une politique de gestion de l'eau insuffisamment efficace pendant la période soviétique,
- Une structure obsolète de gestion du secteur,
- Le manque de mécanismes économiques efficaces,
- Une absence de transparence en ce qui concerne les droits de propriété, les compétences et les responsabilités des acteurs.

Ceci démontre que l'élaboration d'une politique nationale de gestion de l'eau est nécessaire et urgente pour obtenir un développement durable du secteur.

Le concept de cette politique de gestion de l'eau doit tenir compte des conventions internationales, des recommandations des Nations Unies et de l'Union Européenne. Des mécanismes

économiques, juridiques et institutionnels devront être élaborés.

### Buts, objectifs et principes

Les principaux buts et objectifs de ce concept sont d'arriver à une utilisation optimale de l'eau économiquement parlant et saine du point de vue de l'environnement, mais aussi :

- d'alimenter la population en eau potable et de fournir aux activités économiques une eau de qualité et en quantité suffisante;
- de prévenir les inondations, l'érosion, les sécheresses, etc.,
- de réhabiliter les plans d'eau et les bassins versants du point de vue écologique.

Les principes retenus sont :

- **Une approche par bassin versant** car c'est l'unité de gestion où les éléments sont interdépendants.

- **Une décentralisation et un autofinancement en fonction des coûts de l'eau** : Les conditions défavorables actuelles résultent d'une totale dépendance du budget fédéral. De nombreux plans d'eau sont la propriété de la Fédération alors que leur gestion courante relève de la compétence d'institutions des Etats. Il est donc primordial de permettre aux Etats de gérer directement les ressources en eau et leur utilisation en ne maintenant que des fonctions de contrôle pour la Fédération. Les problèmes de droits de propriété et de responsabilité doivent être réglés dans une première phase. La seconde étape sera d'améliorer le système de paiement. L'amélioration de la gestion de l'eau n'est pas possible sans des réformes drastiques des systèmes de distribution d'eau des municipalités, qui sont les principaux utilisateurs de l'eau.
- **Une large sensibilisation du public** : Il n'est pas concevable d'espérer un succès sur le long terme si la population ne reconnaît pas la nécessité et le caractère inévitable de ces réformes.

La position des autorités doit être claire et permettre un accès total aux données sur le calcul des tarifs, la structure des dépenses, les résultats des audits des entreprises de gestion de l'eau, etc. Les autorités doivent sensibiliser le public aux dangers de la situation actuelle et confirmer leur intention, leur volonté et capacité à surmonter la crise de la meilleure manière possible du point de vue économique tout en restant raisonnable. Il est aussi nécessaire d'expliquer aux gens qu'ils devront payer.

### Mise en œuvre dans une région pilote

La région de Sverdlovsk, dont la capitale est Yekaterinbourg, a été choisie comme région pilote de la Fédération de Russie. Le concept de la politique de l'eau de cette région a été élaboré, des documents juridiques, économiques et institutionnels préparés et soumis à l'approbation des autorités régionales.

**N. Mikheev - Ministère des Ressources Naturelles de la Fédération de Russie, A. Tchernyaev - Institut de Recherche Scientifique (RosNIIVKh), S. Belyaev - Centre d'Assistance Technique (CPPI)**  
E-mail : [Sergey.Belyaev@emp-water@dialup.mplik.ru](mailto:Sergey.Belyaev@emp-water@dialup.mplik.ru)

# POLOGNE

## GESTION DES RESSOURCES EN EAU EN POLOGNE : PROBLÈMES ET SOLUTIONS

La politique polonaise de gestion des ressources en eau implique :

- une décentralisation au niveau des bassins versants,
- l'augmentation du volume d'eau des réservoirs et leur protection afin de sauvegarder la qualité de l'eau stockée,
- la plantation de forêts dans les bassins versants afin d'améliorer leurs propriétés de rétention,
- l'amélioration de la qualité des eaux de surface par la construction de stations d'épuration des eaux usées et la réglementation des rejets polluants,
- le renforcement des instruments économiques afin de réduire les utilisations abusives de l'eau.

Les conditions nécessaires seront créées afin de permettre

l'établissement de systèmes économiques régionaux de gestion de l'eau par bassin versant dont les ressources proviendront des redevances payées pour l'utilisation particulière de l'eau (prélèvements et rejets).

L'utilisation de l'eau doit être rationalisée, en particulier dans l'industrie et les services, et pour l'irrigation future des terres. La capacité de stockage permettra la régulation de l'écoulement des eaux dans les lits des fleuves, essentielle au maintien de bonnes conditions hydro-biologiques pour les écosystèmes aquatiques.

La politique nationale sur l'environnement, élaborée par le Ministère de la Protection de l'Environnement, des Ressources Naturelles et des Forêts, a défini un

certain nombre d'objectifs à court, moyen et long termes qui sont mis en cohérence avec la décision d'adhésion de la Pologne à l'Union Européenne. Cela implique que la loi polonaise sur l'environnement s'adapte à la réglementation européenne en matière de renforcement de la protection des ressources en eau contre leur dégradation, notamment par le contrôle de la pollution radioactive de la mer et des organismes, de la pollution chimique de l'air, de la pollution drainée par les fleuves vers leur embouchure, le contrôle des côtes de la mer Baltique et celui des boues au fond de la mer.

**Tomasz Walczykiewicz**  
RZGW de Cracovie  
Fax : +48 71 22 13 39

# La lettre du réseau

### Secrétariat :

Office International de l'Eau  
21, rue de Madrid  
75008 PARIS - FRANCE

Tél. : 33 (0) 1 44 90 88 60  
Fax : 33 (0) 1 40 08 01 45  
E Mail : [dg@oieau.fr](mailto:dg@oieau.fr)

La "Lettre du Réseau" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau



Directeur de publication  
J.F. DONZIER

Rédacteur en chef  
A. BERNARD

Secrétaire de rédaction  
G. SINE

Maquette  
Eau & Développement international  
ESTER - Technopole  
87069 LIMOGES Cedex - FRANCE

Impression  
Chastanet Imprimeur - LIMOGES

Sur le Web :

<http://www.oieau.fr/riob/>

N° ISSN : 1026-0331



# PAGE SPÉCIALE : LE BRÉSIL ACCUEILLE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RIOB 1 - 4 DÉCEMBRE 1998 - SALVADOR DE BAHIA

## LE CONSEIL NATIONAL DES RESSOURCES HYDRIQUES

Le 3 juin 1998, a été signé le décret de constitution du Conseil National des Ressources Hydriques (CNRH). Il s'agit d'une première étape qui rend possible la mise en place des autres dispositions de la loi no 9.433/97, qui a créé le Système National des Ressources Hydriques, l'un des plus importants projets du Gouvernement Fédéral du Brésil.

Dans son texte, le décret établit en détail les attributions de cet organisme tout en définissant sa composition. Parmi ses principales attributions, on peut citer, entre autres, l'articulation de la gestion des ressources en eau avec la planification des régions et des Etats, la formulation d'une politique nationale du secteur, ainsi que l'établissement de critères généraux pour la concession du droit à l'utilisation des ressources en eau.

Salué avec enthousiasme par les techniciens du secteur et par les usagers de l'eau, le CNRH est présidé par le Ministre de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Amazonie Légale (MMA), et est constitué de vingt-neuf membres qui sont répartis entre représentants du Gouvernement Fédéral, des gouvernements d'Etat, des usagers de l'eau et de la société civile organisée. Le Secrétariat aux Ressources en Eau (MMA) exerce les fonctions de Secrétariat Exécutif du Conseil.

Le CNRH, ayant un nombre de membres déduit, est capable d'imprimer une souplesse aux décisions en raison du choix des discussions que les secteurs représentés mettront à l'ordre du jour.

Il est important de mettre en lumière les progrès que le CNRH

introduit dans la réglementation puisqu'il révisé et élabore la politique du secteur, arbitre les conflits sur les usages des ressources en eau, évalue les propositions qui lui sont adressées en provenance des comités de bassin et délibère sur les principaux projets de mise en valeur des ressources en eau. Il introduit une nouvelle pratique de la gestion des biens publics, dans laquelle la décision collégiale devient la méthode de base.

Il convient de signaler que seules les questions n'ayant pas trouvé de solution raisonnable dans la région même du bassin hydrographique seront soumises au CNRH. En effet, le principe de décentralisation, proclamé par la loi, implique que toutes les décisions qui peuvent être prises aux niveaux hiérarchiques les plus bas ne doivent pas remonter aux niveaux plus élevés.

On s'aperçoit que la constitution du CNRH présente une particularité intéressante : le fait que les personnalités qui y siègent sont les représentants des mêmes acteurs qui discutent des problèmes au sein des comités de bassin, véritables parlements de l'eau, au niveau de chaque région.

Actuellement, les 29 membres du CNRH ont tous déjà été nommés, et ceux-ci ont pris leur fonction au début du mois d'octobre.

**Raymundo Garrido**  
Directeur du Secrétariat aux Ressources Hydriques du Ministère de l'Environnement, des Ressources Hydriques et de l'Amazonie Légale.  
Fax : +55 61 223 53 66  
E.mail : rjgarrido@mma.gov.br



## LE CONSORTIUM PIRACICABA - CAPIVARI ORGANISE UN ATELIER SUR LA GESTION DE BASSIN

Des spécialistes du Brésil et de plusieurs autres pays se sont réunis à Piracicaba (Etat de São Paulo), du 29 juin au 1 juillet 1998, pour analyser la gestion des eaux au Brésil et ses perspectives futures.

Le premier jour a été consacré à l'étude de la Loi fédérale sur l'aménagement des ressources en eau.

Le deuxième jour, la séance a été ouverte par M. Raymundo Garrido (MMA) qui, en qualité de Président du Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB), a abordé le thème de la coopération internationale pour la gestion des ressources en eau. M. Axel Dourojeanni, de la CEPAL a, quant à lui, longuement présenté son expérience dans ce domaine ainsi que plusieurs publications de la CEPAL.

Le dernier jour a été réservé

aux débats techniques sur les plans de bassins hydrographiques. Les débats ont mis l'accent sur la nécessité d'élaborer des plans réalisables, pratiques, conformes aux ressources réelles.

L'organisation de l'Atelier a été assurée par le Consortium Piracicaba-Capivari avec l'appui de l'Ambassade de France, de la Municipalité de Piracicaba et du Service Municipal des Eaux et des Egouts de Piracicaba (SEMAE).

La loi des Agences de Bassin de l'Etat de São Paulo (n°10020) a été adoptée le 3 juillet 1998.

**Vitório Humberto Antoniazzi** –  
Président du Consortium  
Piracicaba-Capivari  
**João Jerônimo Monticeli** –  
Coordinateur Technique  
Membre du CNRH  
Fax : +55 19 460 4043

## COMITÉS DE BASSINS HYDROGRAPHIQUES AU BRÉSIL

Le Brésil compte actuellement plus de 60 comités de bassins hydrographiques, la plupart ayant été implantés avec succès dans l'Etat de São Paulo.

La Loi 9.433/97, qui introduit le concept de gestion par bassin hydrographique, les définit comme des comités de consultation et de délibération, et établit également un mécanisme de délibération participative adapté aux dimensions du territoire brésilien. Dans ce contexte, on envisage la création de comités sur les grands bassins hydrographiques, sur les sous-bassins et pour des groupes de bassins. Tous les comités de sous-bassins dépendront du comité du bassin principal.

Le bassin du São Francisco est un bon exemple avec plus de 600.000 km<sup>2</sup>. Dans la région du haut São Francisco, se trouve Belo Horizonte, grande métropole avec une forte densité démographique, une industrie importante et beaucoup de minerais. Ainsi, le bassin est pollué autant par l'industrie que par les rejets domestiques. Cette région regroupe les principaux sous-bassins qui forment le fleuve principal, notamment celui du Paracatu. La densité est moins importante vers le milieu du bassin, les affluents moins nombreux et l'eau est partagée entre les projets d'irrigation de cultures à l'exportation et un complexe hydroélectrique qui fournit de l'énergie à toute la région Nord-est du pays. Enfin, dans la partie aval du São Francisco, la densité

démographique est faible, les affluents moins importants et les conflits interviennent principalement entre le secteur hydroélectrique et la pêche.

Il faut signaler que c'est le grand comité du São Francisco, créé dès 1979, qui va définir les lignes directrices et les paramètres pour l'ensemble du bassin, tels que la qualité et quantité des affluents débouchant dans le fleuve principal. Les grands projets prévus dans ce bassin seront également analysés par lui. Des comités seront créés sur les affluents où les problèmes et les conflits sont les plus évidents et spécifiques, comme par exemple :

– le Comité de Bassin du Velhas, créé au mois d'août 1998, où se trouve la ville de Belo Horizonte, ainsi qu'une grande partie du complexe industriel qui l'entoure;

– le Comité du bassin du Mosquito, créé en septembre 1998, bassin aux dimensions plus réduites, environ 8.000 km<sup>2</sup>, qui se caractérise par des conflits entre petits irrigants. L'unique solution dont disposent les usagers pour résoudre les conflits est d'appliquer le principe de solidarité : "dépendance réciproque".

**Maria Manuela Martins Alves Moreira**  
**Célia Cristina Moura Pimenta**  
Secrétariat aux Ressources Hydriques du Ministère de l'Environnement  
Fax : +55 61 223 53 66